



Le nouveau directeur-gérant du Canadien, Serge Savard, en compagnie du président du club, Ronald Corey.

## SAVARD AU FORUM

- Le maître absolu (chronique de Claude Larochelle)
- Les joueurs ont très bien réagi
- Il choisira seul le futur entraîneur

page C-1



## HUMOUR SUR LES MURS DE L'ÉCOLE

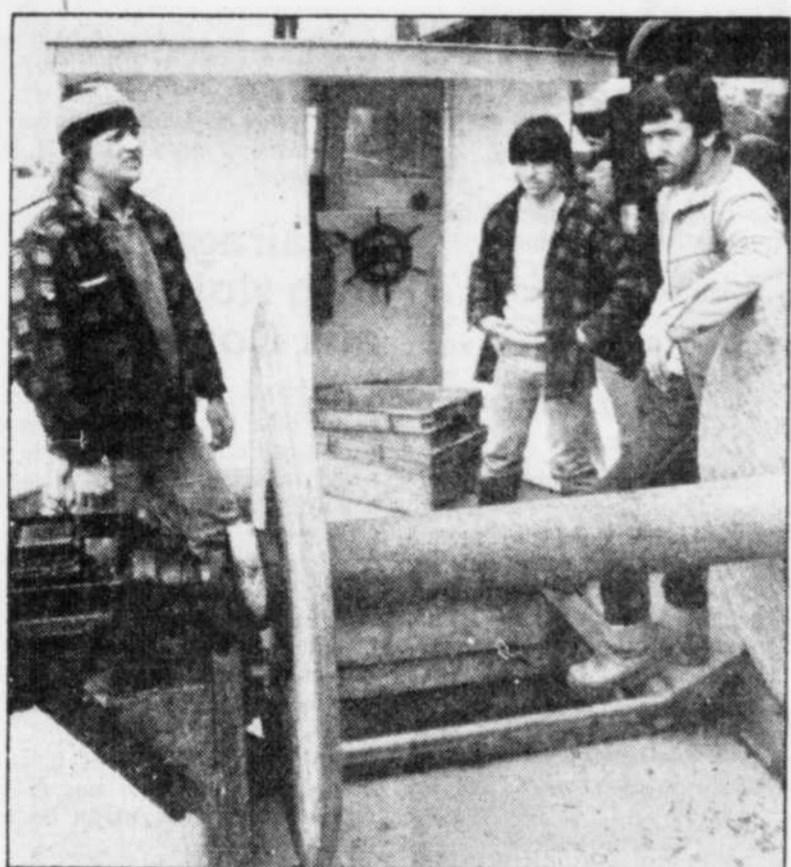
Le Soleil, Reynold Lavé



# LE SOLEIL

QUÉBEC, VENDREDI 29 AVRIL 1983  
87e année, no 104 54 pages 4 cahiers

• Livraison à domicile (6 jours) \$2.10 •  
Iles de la Madeleine-Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 35¢



Le capitaine, Régis Lemieux, en compagnie de ses deux hommes d'équipage, Yves Lemieux et Claude Marceau.

## Un pêcheur "capture" un obus bourré d'explosifs

par Michel CORBEIL  
LES MECHINS — Régis Lemieux, un pêcheur âgé de 23 ans de Les Méchins, en Gaspésie, a retiré de l'eau mercredi une prise qui aurait pu lui être fatale: lui

d'explosifs a prouvé qu'il était tout aussi dangereux qu'au moment où un avion l'a largué dans le fleuve, il y a une quarantaine d'années: à 11h02, des experts des Forces armées canadiennes

Autres textes, page A-3

qui pêche "habituellement" le flétan du Groenland, il a remonté à bord de son navire un mortier antisous-marin datant de la Seconde Guerre mondiale.

Hier, l'engin de 30 pouces de longueur et bourré de 15 livres

ont provoqué l'explosion de l'obus qui a réduit en morceaux des blocs de pierre pesant plusieurs tonnes.

Le sourire en coin et pas plus nerveux qu'il ne le faut, le

Voir page A-2, OBUS

## Selon un procureur syndical

# Jean-Roch Boivin n'a rien négocié

par J.-Jacques SAMSON

Me Rosaire Beaulé, le procureur de l'International Union of Operating Engineers, dans la cause du saccage de LG-2, a rencontré à cinq reprises son vieil ami, M. Jean-Roch Boivin, directeur du cabinet du premier ministre Lévesque, entre le 11 décembre 1978 et le 2 février 1979, mais maintient qu'il n'a jamais négocié un règlement hors cour avec M. Boivin.

M. Beaulé a expliqué hier qu'il s'agissait seulement de séances d'information au cours desquelles il faisait valoir que le syndicat américain qu'il représentait n'était aucunement responsable des gestes faits à la Baie James par M. Yvon Duhamel qui agissait plutôt pour le Conseil provincial des métiers de la construction à LG-2. Le Syndicat des opérateurs de machinerie lourde qui s'était formé au Québec à cette époque était un concurrent de l'International Union of Operating Engineers et ce dernier ne pouvait donc avoir aucun lien de responsabilité pour des gestes faits par ce concurrent.

Les autres arguments de Me Beaulé voulaient que la SEBJ soit partiellement responsable du saccage parce qu'elle n'avait



Me Rosaire Beaulé a affirmé qu'il n'a jamais négocié un règlement hors cour avec M. Boivin.

un ballon. Les dommages réels avaient été d'environ \$1 million.

Me Beaulé a expliqué que cette poursuite était devenue un sujet de préoccupation des administrateurs de la puissante organisation syndicale AFL-CIO aux États-Unis qui la considérait abusive, estimant que ce syndicat était poursuivi et qu'on tentait de lui imputer une part de responsabilité parce qu'il était la seule partie au litige réellement solvable.

Me Beaulé a raconté chacune des cinq rencontres qu'il a eues avec M. Boivin, dont l'une en compagnie d'un vice-président de l'AFL-CIO et du chef du contentieux du syndicat international. Selon l'avocat, les frais de cette cause pour ce syndicat américain pouvaient atteindre \$500,000 si toutes les étapes étaient franchies jusqu'à la Cour suprême et il a admis avoir rencontré Me Michel Jetté, procureur de la SEBJ, le 10 janvier 1979, cinq jours avant l'ouverture du procès et avoir offert un règlement de \$250,000 pour "acheter la paix".

Me Beaulé a par ailleurs indiqué qu'il avait rencontré Me Yves Gauthier à deux reprises à l'été 1978 pour discuter de cette

Voir page A-2, BOIVIN

## Le Barreau prêt à aller en cour

page A-3

pas prévenu les actes qui s'annonçaient; que la réclamation de la SEBJ allait à l'encontre du rapport Cliche en voulant faire payer à l'ensemble des travailleurs les actes d'une poignée de "mécrites" et enfin que la compensation réclamée de \$32 millions était

## De vieilles connaissances

page A-3

## Pour les décrocheurs, l'école Louis-Jolliet

par Damien GAGNON

C'est à l'école secondaire Louis-Jolliet, située au 1201, rue Dorchester, que la Commission des écoles catholiques de Québec (CECQ) ouvrira, en septembre prochain, son centre pour jeunes dé-

crocheurs qui portera le nom de Jacques-Marquette.

La nouvelle a été annoncée, hier, par le président de la CECQ, M. Lucien Flamand, au cours d'un souper à l'école Wilbrod-Bhéret où il a rendu publiques les orientations du conseil des commissaires pour la

prochaine année scolaire.

L'ouverture, en septembre prochain, d'un centre pour jeunes décrocheurs à Québec avait été annoncée, en mars dernier, par le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, à la suite du succès de l'expérience de l'école Marie-Anne à Montréal. Depuis deux ans, cette école reçoit des jeunes décrocheurs.

La CECQ n'est pas en mesure de dire actuellement combien d'élèves le centre accueillera en septembre prochain. Tout dépendra des inscriptions qui auront lieu du 2 au 6 mai.

On prévoit toutefois accueillir au moins une centaine d'élèves pour la première année et le nombre pourra être porté éventuellement à 300 élèves.

En mars dernier, le ministère de l'Éducation avait d'ailleurs précisé que le centre pourrait accueillir quelque 300 jeunes et qu'une trentaine de professeurs y seraient affectés.

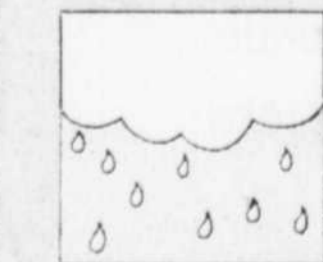
Ce centre s'adresse aux jeunes de 16 à 20 ans du territoire de la CECQ qui ont abandonné l'école avant d'avoir complété leurs études secondaires. Toutefois, un jeune n'habitant pas sur le territoire peut être admis avec l'autorisation de sa commission scolaire.

Ce centre fonctionnera sous le

Voir A-2, DÉCROCHEURS

## Sommaire

Annonces classées D-2 à D-9	
Arts et spectacles C-6 à C-9	
BingoSoleil	A-4
Bridge	D-6
Décès	D-9 et D-10
Economie-finances B-2 à B-4	
Editorial	A-12
Feuilleton	C-9
Horoscope	D-7
Information régionale	A-6 à A-8
Loterie	A-2
Monde	C-10 et D-1 à D-10
Mot mystère	D-3
Mots croisés	D-4
Où aller à Québec	C-9
Page des lecteurs	A-13
Page documentaire	A-11
Patron	D-8
Sport	C-1 à C-5



Nuageux avec quelques averses, aujourd'hui. Maximum de 16. Demain, averses.

détails, page D-2



Le maire Jean Pelletier et Jean-Paul Massé, président du conseil d'administration de la Corporation Québec 1534-1984, à leur arrivée à l'aéroport de Québec, hier midi.

## La flotte US à Québec

Une partie importante de la flotte de la marine américaine prendra part à la grande fête de la mer qui se déroulera devant Québec à l'été 1984. En outre, deux autres grands voiliers américains participeront au rassemblement.

Autre texte, page A-4

C'est ce qu'ont annoncé, hier, le maire de Québec, M. Jean Pelletier, et le président du conseil d'administration de la

Voir page A-2, FLOTTE



CAP SUR QUÉBEC 1984

par Guy DUBÉ



Conservez vos cartes!  
**ENCORE 800\$ A GAGNER**

Lors d'un tirage au sort, vous serez éligible aux prix suivants:

1er prix: 500\$ 2e prix: 200\$ 3e prix: 100\$

## BOIVIN (Suite de la première page)

poursuite. Me Gauthier était président du conseil de la tutelle du local 791 des opérateurs de machinerie lourde. Il est devenu plus tard conseiller au bureau du premier ministre.

Me Gauthier a organisé notamment, le 28 août, une rencontre entre les dirigeants de l'AFL-CIO qui suivaient le dossier, Me Beaulé et le ministre du Travail d'alors, M. Pierre-Marc Johnson. Me Beaulé a affirmé qu'encore là, il n'a pas été question de règlement de la poursuite mais d'une séance d'information.

Me Beaulé a certifié que l'attitude de M. Boivin au cours de toutes leurs rencontres s'était li-

mitée à écouter ses représentations et répété qu'en aucun temps, il n'a négocié avec M. Boivin, Me Gauthier ou discuté seulement de la poursuite avec M. Lévesque.

### Un témoin aguerri

Me Beaulé s'est appliqué au cours de l'interrogatoire que menait le libéral John Ciaccia hier soir à écarter toutes les allusions sur ses liens avec MM. Gauthier et Boivin dans le fait qu'il ait été choisi pour représenter le syndicat américain International Union of Operating Engineers, parmi les 6,000 avocats disponibles au Québec. Me Beaulé certifie ne pas savoir qui les procureurs de ce syndicat avaient

consulté au Québec avant d'arrêter leur choix.

Il n'a eu par ailleurs aucun contact direct avec les administrateurs de la SEBJ, en 1979, ni avec les procureurs de la société, a affirmé Me Beaulé.

Agueri, Me Beaulé s'est révélé comme un témoin beaucoup plus coriace que ses prédécesseurs pour l'Opposition libérale. Lui qui avait défié vendredi dernier le député Michel Gratton de répéter des propos qu'il avait tenus, à l'extérieur de l'Assemblée nationale, pour pouvoir le poursuivre en justice, a prévenu hier M. Ciaccia qu'il n'accepterait aucune insinuation et aurait recours si nécessaire à la charte des droits pour se protéger.

M. Ciaccia a toutefois amené Me Beaulé à indiquer qu'il avait perçu \$280,000 en honoraires et frais de toutes sortes pour cette cause.

## OBUS

(Suite de la première page)

capitaine du bateau de 35 pieds a expliqué que lui et ses deux hommes d'équipage, Yves Lemieux et Claude Marceau, respectivement âgés de 18 et 22 ans, ont "pêché" l'engin à huit milles en face de la petite municipalité gaspésienne.

Pourquoi l'avoir hissé à bord? "Parce que nous n'avions pas le choix", s'est exclamé Régis Lemieux en riant. Nous nous sommes aperçus de ce que c'était lorsque nous l'avons eu dans les mains.

A ce moment, le capitaine était moins calme, a suggéré Claude Marceau. "Je l'avais dans mes bras, a rappelé en s'amusant l'homme de pont, et Régis était pas mal plus nerveux." Pas question de le relancer à l'eau. "C'est un engin trop dangereux. Comme il était "ben poigné" dans le filet, nous l'avons amené avec nous", a poursuivi le capitaine du bateau côtier.

"Nous avons appelé (par radio-téléphone) à l'usine de transformation du village qui a contacté les policiers. Et "ils" nous ont dit de garder la bombe à bord."

Mais n'allez pas croire que la journée de pêche a été gaspillée. "Nous avons "levé" l'engin à 14h. Et comme si de rien n'était, ils ont recueilli leurs prises et étendu à nouveau les filets. "Et nous" l'avons ramené à 18h30", a conclu Régis Lemieux.



Les jumelles Christine (à gauche) et Magali.

## Une jumelle donne un fils à sa soeur

NIMES (AFP) — Stéphane Crozel, né mercredi à Nîmes en bonne santé, est le fruit de la passion unissant deux jumelles monozygotes dont l'une — Christine — a accepté de porter l'enfant que sa soeur Magali, stérile, ne pouvait pas avoir.

"Fais moi un enfant" disait Magali à sa soeur jumelle déjà mère de deux enfants, et qui a accepté d'en faire un troisième, puis le donner à sa soeur.

Stéphane fut donc conçu en juillet par insémination artificielle, avec du sperme prélevé sur Denis, le mari de Magali, puis introduit chez Christine. Sur le plan génétique, l'apport de Christine, la mère biologique, est identique à celui qu'aurait pu fournir sa soeur, estiment les experts.

Même la grossesse fut partagée totalement entre les deux soeurs, puisque la jumelle souffrait de ma-

laises et avait les "envies" qu'on parfois les femmes enceintes.

Stéphane est né mercredi et a été déclaré à la mairie sous le nom de Stéphane Crozel, son père ayant déposé une reconnaissance anticipée de paternité du prochain enfant de Christine.

Après l'accouchement auquel elle a assisté, Magali s'est "appropriée l'enfant très naturellement", a-t-elle dit hier, et l'a pris dans ses bras "comme toutes les mamans". "Je serai sa mère et ma soeur sera sa tante, voilà tout", a ajouté Magali.

### LA QUOTIDIENNE (tirage de jeudi)

9-1-2-0

Numéro Boni:

582540

Informations: 643-8990

## L'homme le plus avare de Londres

LONDRES (AFP) — Un maçon londonien de 65 ans, M. William Broadhurst, dont la femme a obtenu le divorce après 36 ans de mariage, était vraisemblablement l'homme le plus avare du Royaume-Uni.

La seule fois où il a accompagné sa femme à son travail, a-t-on appris à l'audience, il lui a fait payer le prix de l'essence. Il réclamait 30 pence (55F) par semaine à sa famille pour l'électricité consommée par le téléviseur que sa femme et ses trois enfants s'étaient cotisés pour louer.

Un jour Mme Broadhurst demanda à son époux de repeindre le plafond du salon, il lui demanda cinq livres (55F) de main-d'oeuvre. Il avait déjà refusé l'installation d'une baignoire et n'accepta celle d'une douche qu'à la condition que les frais en soient répartis entre l'épouse et les enfants. Sa fille aînée, mariée, devait verser cinq pence à chaque fois que, se trouvant chez ses parents, elle voulait prendre une douche.

Il ressort des attendus du jugement que Mme Broadhurst a demandé le divorce pour "comportement déraisonnable". En le lui accordant, le juge a estimé que William Broadhurst était "un homme très égoïste et insensible et que sa femme a dû avoir une existence extrêmement morne, dure et inintéressante".

## Eclairage jugé trop violent aux Communes

OTTAWA (PC) — L'éclairage requis pour la télédiffusion des débats aux Communes cause de pénibles maux de tête à plusieurs députés, et certains se plaignent de fatigue excessive.

Les doléances du député libéral John Reid ont été confirmées par nombre d'autres représentants de la Chambre des communes. Plusieurs ont même mentionné que de tels maux les incitaient à s'absenter de la Chambre.

M. Reid a décrit les maux qu'il éprouve comme "une fatigue extrême, avec des maux de tête carabinés".

De son côté, le député libéral Hal Herbert commenta: "Deux heures passées aux Communes deviennent épuisantes".

## DÉCROCHEURS

(Suite de la première page)

modèle de l'école Marie-Anne à Montréal. Il offrira des cours de jours aux élèves de 3e, 4e et 5e secondaire qui ont abandonné l'école au moins depuis un an et qui veulent y revenir avec le désir de compléter la scolarité nécessaire à l'obtention du diplôme d'études secondaires, formation générale.

Le régime pédagogique sera adapté aux besoins de ces jeunes. L'année scolaire comprendra deux sessions; chaque session durera 15 semaines et chaque cours se complètera en une session. De plus, chaque cours nécessitera deux demi-journées de trois heures par semaine. Un élève pourra s'inscrire à un, deux, trois ou quatre cours par session, selon sa disponibilité.

Il est à noter que la scolarité est gratuite. L'élève qui désire s'inscrire doit se présenter lui-même au centre Jacques-Marquette de l'école Louis-Joliet.

Au cours de la prochaine année scolaire, la CECQ entend également accorder une attention particulière

aux élèves surdoués en leur présentant des programmes particuliers et un environnement pédagogique favorable à un développement complet et harmonieux. Elle compte aussi aider les écoles à élaborer et développer un projet éducatif.

On note dans le document d'orientation axé sur une formation de qualité et un travail consciencieux conduisant à l'excellence, que la population scolaire au primaire se stabilise, ce qui signifie que l'ère des fermetures d'écoles est presque terminée tandis qu'au secondaire on connaît encore une légère décroissance de la clientèle au cours des prochaines années.

La CECQ a également profité de cette rencontre pour rendre hommage à un élève de l'école Louis-Joliet, François Labadie. François a sauvé de la noyade, le 21 mars, deux bambins qui s'étaient aventurés sur la rivière Saint-Charles. Il a reçu une médaille gravée "hommage de la CECQ avril 1983" et un écusson représentant les armoiries de la commission scolaire.

## FLOTTE (Suite de la première page)

Corporation Québec 1534-1984, M. Jean-Paul Massé.

Le nombre de bâtiments flottants que les Américains enverront à Québec n'est pas encore déterminé, mais il s'agit d'une flotte importante, a précisé M. Pelletier. Les navires de la marine séjourneront devant la Vieille Capitale entre le 15 et le

30 juillet 1984, soit après le rassemblement des grands voiliers et avant le transit Québec-Saint-Malo.

MM. Pelletier et Massé ont fait part de cette annonce, hier, à leur arrivée à l'aéroport de Québec, à l'issue d'un voyage fructueux qui les a conduits à Washington, à Baltimore et à Philadelphie.

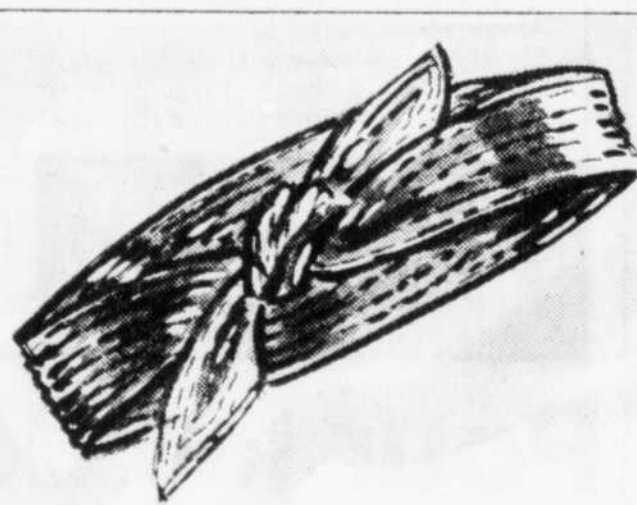
des cadeaux... dans l'esprit actuel de la mode japonaise... des cadeaux... dans l'esprit actuel de la mode

母の日  
au Japon  
comme  
partout  
dans le  
monde,  
on fête  
le  
jour  
des  
mères



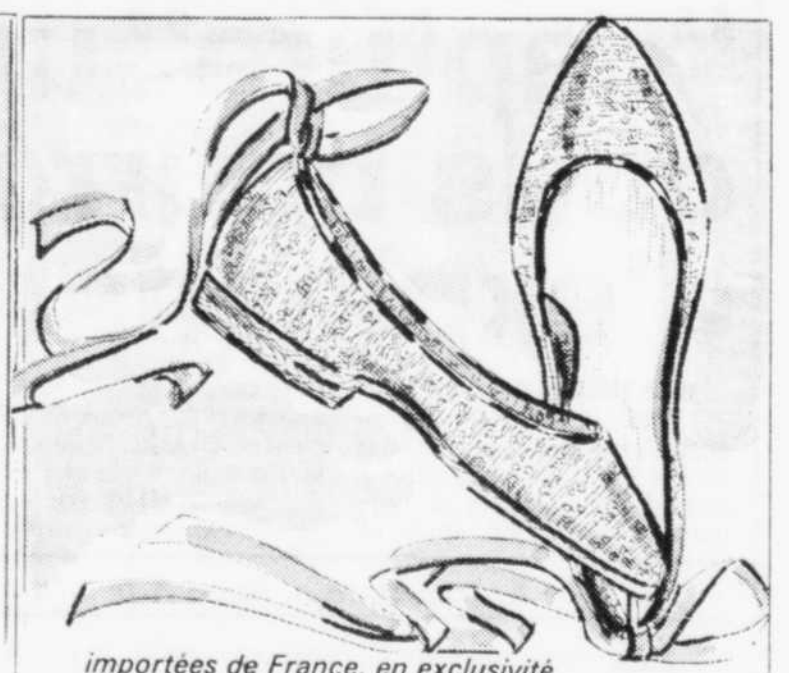
### de la collection Bill Tice le kimono avec appliqué

un kimono 100% coton, dans des harmonies de couleurs tendres, avec au dos un magnifique appliqué en relief. tp.p.m.g. 145,00



### en coton l'obi japonais surpiqué

la façon orientale de mettre l'accent sur la taille... une large ceinture en coton surpiquée, nouée deux fois d'en avant en arrière. rouge, turquoise, noir, blanc, rose ou gris. 12,00



### importées de France, en exclusivité les ballerines en toile ajourée

comme un délicat motif de dentelle, nos ballerines avec talon et semelle en corde tressée, fin cordon de lacage à la cheville. blanc, noir, bleu, fuchsia. 5 à 10 30,00



### nouvelle géométrie les bijoux linéaires en argent

lignes pures et modernes, bijoux composés de fines lignes d'argent, parfaitement droites ou légèrement courbes, assemblées pour produire un effet très graphique. les colliers de 28,00 à 55,00, les boucles d'oreilles de 8,00 à 26,00

dimanche  
le 8  
mai

les meilleures-idées cadeaux

la maison  
**Simons**  
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

sont dans une boîte simons...



Les premiers ministres Trudeau et Lévesque ont tous deux "avoué" être amants de Maria Chapdelaine.

## Je suis l'amant de Maria

par Louis-Guy LEMIEUX

MONTREAL — Petite anecdote politico-cinématographique, hier, à Montréal, à l'occasion du lancement en première mondiale, du film "Maria Chapdelaine".

Ceci s'est passé en présence du premier ministre Trudeau et du premier ministre Lévesque et aussi du lieutenant-gouverneur, M. Côté.

La promiscuité du cinéma Place Canada aidant, le journaliste du SOLEIL a pu poser la même question à Pierre et à René.

Question: M. Trudeau: Maria Chapdelaine avait trois amants: un terrien-défricheur "Eutrope Gagnon", un expatrié riche aux Etats "Lorenzo Surprenant" et un aventurier coureur des bois, "François Paradis", qui des trois prétendants de Maria auriez-vous aimé être...?

Réponse: Mais voyons, regardez-moi, je suis le coureur des bois tout craché. Maria Chapdelaine m'aurait choisi tout de suite...

Juste derrière, pas loin, toujours Place Canada, le premier ministre du Québec s'avance:

Question: M. Lévesque: M. Trudeau vient de dire qu'il aurait été un François Paradis dans le film. Et vous?

Réponse: M. Trudeau un François Paradis. A la place de Maria, je choisirai tout sauf Trudeau; c'est moi l'amant de Maria Chapdelaine.

En gros, à la course, c'est exactement ce que le premier ministre du Canada et celui du Québec m'ont dit à exactement 20h12, à l'entrée du cinéma Place Canada, voisin de l'hôtel Champlain, le 28 avril 1983.

# La CEQ s'achemine vers un déficit de \$700,000 en 83

par Pierre PELCHAT

Conséquence des réductions de salaires dans le secteur public, la CEQ s'achemine vers un déficit de \$700,000 à la fin de son exercice financier se terminant le 31 août.

La situation financière de la Centrale de l'enseignement aurait pu être plus difficile n'eût été de compressions budgétaires dans les dépenses de fonctionnement et l'apport de nouveaux revenus à la suite de la conclusion d'une entente de service avec le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

Selon les documents soumis aux délégués du conseil général de la CEQ réunis, hier, à Québec, on anticipe une diminution de 14 pour 100 des cotisations en raison principalement des réductions de salaires des employés de l'Etat au cours des trois premiers mois de 1983. Ce manque à gagner représente une somme de \$1,3 million par rapport à des cotisations que l'on avait estimées, dans un premier temps, à \$9,5 millions.

L'entente de service CEQ-SPGQ va rapporter à la centrale syndicale une somme de \$923,000. En contrepartie, la CEQ a dû prévoir une somme de \$800,000 en dépenses additionnelles pour répondre aux besoins de ce syndicat qui regroupe les professionnels de la fonction publique.

Soulignant le "concours précieux des cadres" de la centrale, le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, a rassuré les délégués au conseil général estimant que la situation financière de l'organisation syndicale est saine malgré une diminution des entrées de fonds de près de \$1,5 million. D'autres ajustements sont prévus en juin lors de la discussion des prévisions budgétaires 1983-84 pour combler le déficit.

### Résistance

Dans son message à l'ouverture du conseil général, M. Charbonneau a invité les enseignants à résister au cours des prochains mois afin que

les dirigeants gouvernementaux perdent leur pari que les syndiqués du secteur public vont oublier la dernière ronde de négociation.

"Des syndicats qui luttent, a-t-il dit, même s'ils reçoivent des coups durs, même s'ils doivent essayer des revers temporaires, des syndiqués qui retroussent leurs manches se retrouvent toujours en meilleure santé que ceux qui déposent armes et pancartes".

Malgré le décret et les améliorations du rapport de conciliation, le leader syndical croit que la CEQ a su tirer son épingle du jeu au cours des derniers mois. "Au-delà des déboires, nous avons connu la plus extraordinaire mobilisation de notre histoire; nous avons soulevé l'enjeu des services publics, nous avons forcé un débat sur l'enseignement public", a-t-il soutenu.

M. Charbonneau s'est également réjoui de la bonne santé de la démocratie syndicale à la CEQ. "S'il est vrai que les derniers mois nous ont secoués, ils ne nous ont ni abattus ni déracinés", a-t-il affirmé.

# Le Barreau ira en cour si Jasmin doit témoigner

par J.-Jacques SAMSON

Le Barreau du Québec se tournera vers la cour supérieure si le président de l'Assemblée nationale, M. Richard Guay, demande à M. Michel Jasmin de témoigner devant la commission parlementaire sur l'entente hors cour pour le saccage de LG-2, dans des conditions risquant d'atteindre à son devoir de confidentialité envers ses clients.

C'est ce qu'a clairement indiqué hier l'avocat mandaté par le Barreau pour accompagner M. Jasmin, procureur en 1979 des syndicats impliqués dans le saccage. M. Jasmin est maintenant juge au Tribunal de la jeunesse. Il a demandé mercredi à ne pas devoir témoigner devant la commission puisque trois de ses clients ne l'ont pas libéré de son obligation au secret professionnel.

Le représentant du Barreau, Me Jean-Marie Larivière a prévenu la commission hier: "il faudrait s'adresser à un tribunal de droit commun pour qu'il statue, conformément à la compétence que la charte lui accorde, sur l'extension que l'on doit donner dans les circonstances particulières de cette commission à l'obligation et au droit au secret professionnel", a indiqué Me Larivière.

Le président de l'Assemblée nationale doit rendre sa décision au début de la semaine prochaine.

Le ministre de l'Énergie, Me Yves Duhaime, a suggéré que M. Jasmin puisse évaluer chacune des questions qui lui seraient posées et accepter ou refuser, selon le cas, de répondre en se basant sur son devoir de confidentialité.

Le leader libéral, M. Fernand Lalonde, a pour sa part soumis que M. Jasmin pourrait être accompagné d'un avocat qui s'occuperait devant les questions ris-

quant de porter atteinte au secret professionnel.

Me Larivière ne croit pas qu'un témoignage pourrait être rendu dans pareilles conditions permettant de naviguer de façon sûre à travers la version que livrerait M. Jasmin. Ce serait disgracieux pour M. Jasmin, parce qu'il est juge, de continuellement devoir conférer avec son avocat, comme on le voit dans les commissions sénatoriales américaines, pour que ce dernier invoque le droit de M. Jasmin de ne pas répondre.

Le libéral Michel Gratton a court-circuité les savants échanges entre juristes devant la commission. M. Jasmin se rendait-il au bureau de M. Jean-Roch Boivin, directeur du cabinet du premier ministre pour remplir son mandat de procureur du syndicat poursuivi par la SEB? a demandé en substance M. Gratton. Me Larivière s'est chargé de fournir la réponse positive qu'attendait le député. L'Opposition reproche au bureau du premier ministre d'être intervenu pour amener les parties à régler.

# Les procureurs des deux parties étaient d'ex-collègues

par J.-Jacques SAMSON

Me Rosaire Beaulé, qui est intervenu dans le dossier du saccage de LG-2 à titre de procureur de l'International Union of Operating Engineers, à compter du 20 avril 1978, est un ex-collègue d'université de M. Jean-Roch Boivin, directeur du cabinet du premier ministre.

Il fut aussi associé professionnellement avec Me Boivin de 1960 à 1965. Me Beaulé était aussi de la même promotion à l'université que Me François Aquin, un autre procureur qui a témoigné devant la commission parlementaire sur le saccage de LG-2. Me Aquin représentait la Société d'énergie de la Baie James.

Me Beaulé a établi ces relations dès le début de son témoignage.

insistant même sur l'estime qu'il voue à M. Boivin.

"Il était un excellent juriste, a affirmé Me Beaulé. Je pense qu'il a été un des avocats les plus brillants que nous ayons eu dans la pratique à Montréal dans ce secteur en tout cas (responsabilité civile et droit du travail)".

Me Beaulé et M. Yves Gauthier, un autre collaborateur du premier ministre qui a eu des rencontres avec les procureurs des syndicats québécois mêlés au dossier, sont de vieilles connaissances. Me Beaulé a indiqué qu'il l'avait rencontré à plusieurs reprises, surtout au cours des campagnes électorales depuis plus de vingt ans. Dans les années 60, tout ce monde militait au Parti libéral avec M. Lévesque.

# Le rôle de pion rejeté par les municipalités

par Pierre-Paul NOREAU

"Nous ne serons pas des pions. Nous possédons un pouvoir de pression réel qui va nous permettre d'occuper la place qui nous revient sur l'échiquier politique québécois. Et quand je dis cela ce n'est pas par bravade, mais parce que nous sommes conscients de notre importance comme partenaires."

Pour le président du congrès 1983 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), M. Claude Lefebvre, maire de Laval, le moment est venu pour les élus locaux de définir quel est le pouvoir qu'il désire exercer. Voilà pourquoi le thème du rassemblement est "Le temps

d'un choix".

A l'écouter, tout comme son collègue Francis Dufour, président de l'UMQ, il semble que les orientations sont passablement définies et qu'il est plutôt "le temps de dire".

Dans son allocution d'ouverture, M. Dufour, maire de Jonquières, a soulevé plusieurs dossiers litigieux par rapport au gouvernement du Québec, en présence du ministre des Affaires municipales, M. Jacques Léonard.

La question de l'arbitrage sur les renouvellements des conditions de travail des policiers et des pompiers a été particulièrement dé-

noncée, le système actuel provoquant des iniquités entre les différents corps d'emploi d'une municipalité et surtout, ne tenant pas compte de la capacité de payer des municipalités. Et selon lui, son organisme n'en démordra pas jusqu'à la mise sur pied d'une solution satisfaisante.

M. Dufour a réitéré la requête des édiles pour un régime de retraite amélioré du même type que celui des députés provinciaux. "Une simple question de justice". Il s'est dit extrêmement déçu que les municipalités n'aient pas été conviées à la récente rencontre à huis clos convoquée par le premier ministre pour les différents agents économiques. "Nous sommes pourtant des intervenants de premier ordre du développement économique."

Exigeant la fin des mésententes fédérales-provinciales qui se font sur le dos des entités locales, le président de l'UMQ s'est félicité du travail de solidarité accompli du côté municipal. Ce dossier qu'il considère comme un trait distinctif et révélateur de l'année 1982-1983 a progressé selon lui en raison des incertitudes gouvernementales sur la décentralisation.

"Notre action concertée a certainement ajouté du poids à nos demandes répétées pour un sommet Québec-municipalités sur la décentralisation. Nous sommes d'ailleurs fort heureux de savoir qu'une telle rencontre aura lieu à l'automne."

# La décentralisation passe par la souveraineté (Léonard)

par Pierre-Paul NOREAU

"Une décentralisation comme les Québécois le souhaiteraient, avec une nouvelle ventilation des ressources, passe nécessairement par la souveraineté de l'Etat."

Conférencier à l'ouverture du congrès 1983 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le ministre des Affaires municipales, M. Jacques Léonard a laissé un message très politique à ses auditeurs hier soir.

Selon lui, il est très difficile d'aller plus loin dans le contexte actuel, si le Québec est lui-même gêné dans ses mouvements par Ottawa.

Alors que le président de l'UMQ, M. Francis Dufour, qui l'avait précédé au micro, s'est évertué à aborder des questions pratiques, à relancer des dossiers en attente, le ministre a parlé des difficultés de définir

l'encadrement dans lequel pourrait se faire un nouveau partage des pouvoirs.

M. Léonard a longuement fait valoir l'importance du schéma d'aménagement du territoire comme premier pas fondamental de tout mouvement. Seule responsabilité dévolue à l'ensemble des municipalités régionales de comté (MRC), le ministre y voit un exercice de collaboration et de concertation jusqu'ici très fructueux.

La nouvelle fiscalité municipale est apparue également bénéfique aux yeux du ministre qui a relié le retour de la taxe de

vente aux municipalités à une éventuelle accession à la souveraineté. Cette fiscalité qu'il a décrit comme le "succès d'une liberté" se présente aujourd'hui comme le véritable gage de l'autonomie municipale.

M. Léonard a promis aux édiles d'ici un an un projet de loi pour alléger la réglementation et les contrôles gouvernementaux en matière de gestion financière.

Il entend globalement faire de son ministère le gardien de l'ordre et de la cohérence dans les actions sectorielles voulues par le gouvernement et concernant les municipalités.

Annoncez votre nomination dans LE SOLEIL vous serez connu du jour au lendemain 647-3270

### MAIGRIR?

Confus par la publicité des formules miracles!

Lisez Sélection Avril 83, p. 15 à 18,

vous serez stupéfiés...

Prenez la bonne décision

contre le poids...

Entrain

658-7888

# VENTE FINALE

VENDREDI, SAMEDI, DIMANCHE DE 10H00 A 22H00

- DEMON
- SIMA
- HAFLER
- THORENS
- MERIDIEN
- ANGSTROM
- ELLIPSON
- NAKAMICHI
- VECTOR RESEARCH
- ELECTRO COMPANET
- MONITOR AUDIO



Le gramophone

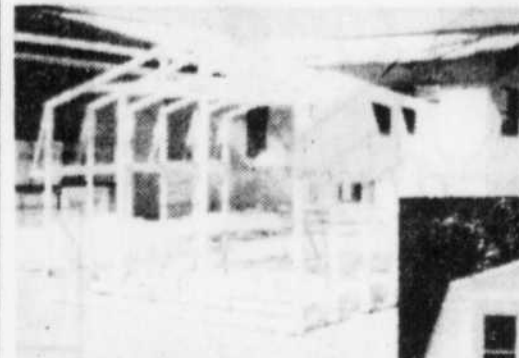
LA HAUTE FIDÉLITÉ PAR EXCELLENCE

29, rue Ste-Angèle, Québec

Tél.: 694-0420

## AVEC SES CHARPENTES DE CABANON

GARON VOUS DONNE LA SOLUTION AU REMISAGE



TOUT LE MATERIEL NECESSAIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CABANON DE 8' x 8', INCLUANT CHARPENTE DE STYLE GRANGE.

325\$

Autres grandeurs disponibles: 8' x 10' - 8' x 12' 10' x 10' - 10' x 12'

Aussi charpente de garage 12' et 14' de large par la longueur désirée.



CHARPENTE DE CABANON 8' x 8'

A partir de 119\$

Nous faisons la livraison dans l'agglomération de Québec de toute commande raisonnable.

HEURES D'AFFAIRES: Lun. mar. merc. vend. 9h00 à 17h00 jeudi 9h00 à 17h00 samedi 9h00 à 17h00

Monsieur dismat

GARON BOIS ET MATERIAUX 2901, chemin Ste-Foy, Ste-Foy 653-4986 - 653-7258 GROS ET DETAIL

APPARTEMENT CONDO à vendre 63, d'Auteuil, Québec "Le Prestige du Vieux-Québec"

CONDO 1,225 pl ca.

LIBRE IMMEDIATEMENT

Avec foyer, deux étages avec terrasse et cour intérieure

Pour Informations: 694-0844 (jour) 849-2129 (soir et fin de semaine)

# Le fichier proposé ne satisfait pas le Mouvement-Retrouvailles

par Roger BELLEFEUILLE

Le Mouvement-Retrouvailles ne prise guère la décision du ministre des Affaires sociales, telle que rapportée dans LE SOLEIL de mercredi, d'aller de l'avant avec la mise en place d'un fichier central pour regrouper et faciliter la démarche volontaire des adoptés et des parents naturels.

Selon Mme Monique Lauzon-Baron, vice-présidente provinciale du mouvement, il ne s'agit là que d'un écran de fumée, que d'une mesure dilatoire pour ne pas s'at-

taquer maintenant au coeur du problème. Au cours d'une conversation téléphonique, Mme Lauzon-Baron a rappelé au SOLEIL que le seul objectif est l'accès et le droit aux origines par des modifications au code civil.

Elle trouve inacceptable que cette décision ait été prise, parce que la responsable du secrétariat à l'adoption, Mme Lizette Gervais, aurait promis que le Mouvement-Retrouvailles serait consulté au préalable.

Elle croit que les efforts et l'ar-

gent nécessaires pour la création d'un tel fichier serviraient mieux à retracer, entre autres utilités, quelque 800 dossiers d'adoptions privées effectuées par un prêtre dans la région de Montréal, prêtre maintenant décédé. Ces dossiers seraient aujourd'hui introuvables.

En outre, Mme Lauzon-Baron trouve inacceptable que l'on songe à proposer une double décision aux mères désireuses de confier un enfant à l'adoption: leur faire consentir à des retrouvailles ultérieures et hypothétiques quand la décision de

ne pas garder leur enfant est déjà émotivement éprouvante en soi. Il s'agirait là d'un "incompatibilité". Beaucoup de mère, croit la vice-présidente du Mouvement-Retrouvailles, seraient portées, à ce moment difficile tout au moins, à refuser ce consentement.

Enfin, pour Mme Lauzon-Baron, tous ces gestes de la part des pouvoirs publics font fi d'une volonté populaire manifeste déjà appuyée, l'an dernier, par une pétition de 6,400 noms.

## Après lui avoir fait perdre deux clients, l'Etat s'entend avec Sucre Saint-Laurent

par Michel DAVID

Sucre Saint-Laurent. Hier, le ministre Jean Garon, ainsi qu'un porte-parole de Sucre Saint-Laurent, M. Pierre Morin, ont confirmé que des négociations en ce sens étaient en cours depuis plusieurs semaines. Selon M. Morin, une entente pourrait même être conclue dans les prochains jours.

M. Garon, qui dé-

clarait mercredi que Sucre Saint-Laurent ne voulait négocier aucun contrat de raffinage avec la Raffinerie de sucre, a quel- que peu nuancé ses propos, hier, expliquant que ce refus lui avait été opposé lors de la première rencontre qu'il a eue avec le président de Sucre Saint-Laurent, M. d'Ailly, il y a plusieurs mois de cela.

prête à raffiner à forfait pour le compte de la société d'Etat, mais à un prix supérieur à celui de Redpath.

Le ministre Jean Garon affirme que la différence est pratiquement du simple au double. Le porte-parole de Sucre Saint-Laurent dit ne pas pouvoir le confirmer, puisqu'il ne connaît pas les chiffres de Redpath.

Selon le porte-parole de Sucre Saint-Laurent, cette rencontre aurait eu lieu en octobre 1982 et la compagnie a en effet refusé, se doutant bien que si la Raffinerie de sucre cherchait un raffineur, c'était pour commercialiser le produit fini. Et à qui la société d'Etat aurait-elle pu le vendre, sinon à ses propres clients?

Maintenant que Sucre Saint-Laurent a perdu la clientèle de Métro et de Proviso, à qui la Raffinerie de sucre vend son "Marie Perle" raffiné par la compagnie Redpath, de Toronto, elle est

comblé par un producteur de l'extérieur.

Pas à vendre

M. Morin a par ailleurs confirmé que la Raffinerie de sucre avait approché la direction de Sucre Saint-Laurent pour savoir si la compagnie était à vendre, mais on lui a répondu que non. Le ministre Garon lui a affirmé que le gouvernement n'était pas intéressé, ce que M. Garon a confirmé au SOLEIL.

Quant aux primes et rabais que la Raffinerie de sucre aurait offert à Proviso et Métro-Richelieu pour qu'ils achètent son sucre, le porte-parole de Sucre Saint-Laurent dit en avoir entendu parler, mais reconnaît n'en avoir aucune preuve.

Le ministre Garon a joyeusement enguirlandé le journaliste du SOLEIL pour avoir signé un article à ce sujet dans l'édition d'hier, mais il a catégoriquement refusé de donner quelque précision sur les

## carrières et professions

647-3266  
COMPOSEZ  
OU ECRIVEZ A CARRIERES ET PROFESSIONS  
LE SOLEIL LTEE, C.P. 1547, QUEBEC, QUE G1K 7J5

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la Rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

**EVALUATEUR(TRICE) stagiaire ou agréé(e)**  
pour expertise privée, avec expérience.  
Faire parvenir curriculum vitae à:  
C.P. 9215, Ste-Foy  
G1V 4B1

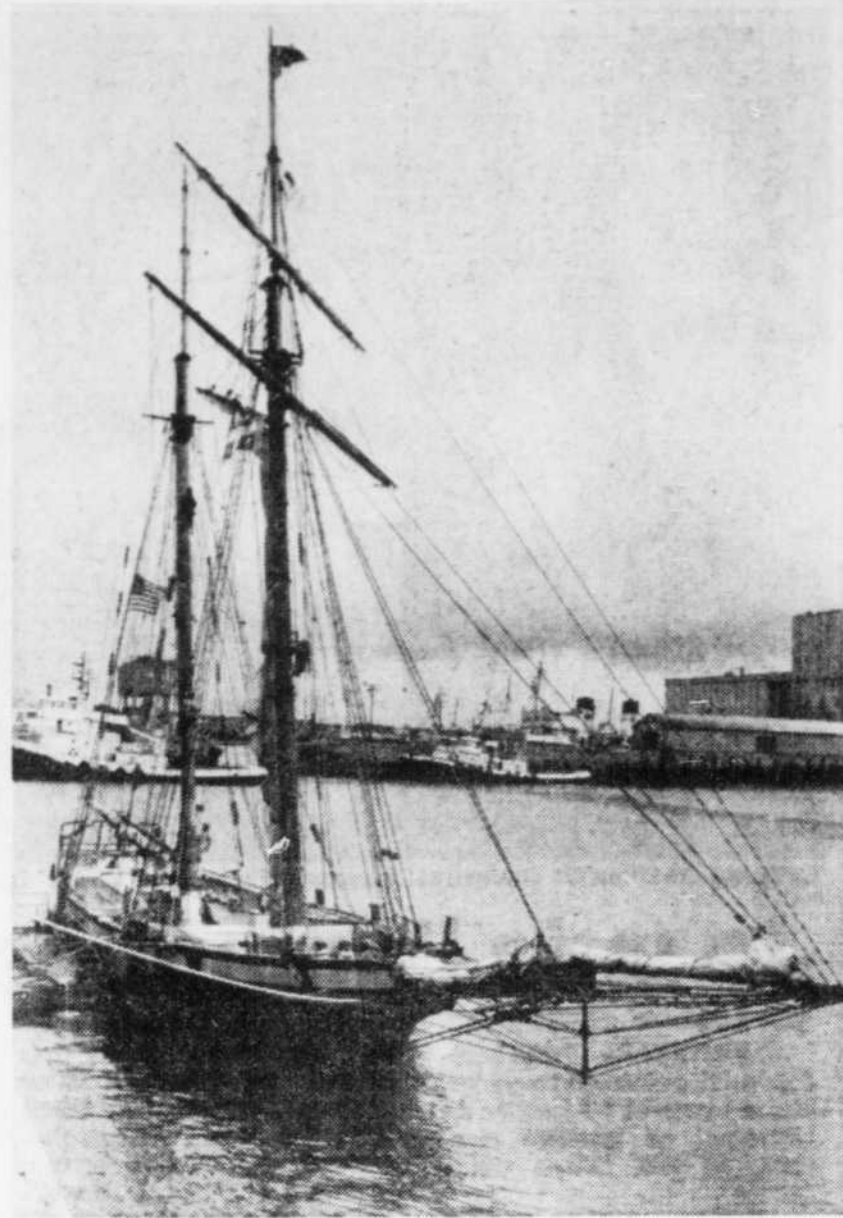
**VENDEURS(EUSES) HAUTEMENT QUALIFIES(EES)**  
Postes permanents et intéressants dans divers domaines tels que la vente d'habits pour hommes, machines à coudre, appareils ménagers, téléviseurs, quincaillerie, sport, plomberie et chauffage, renovations de toyers, accessoires d'automobile.  
**QUALIFICATIONS**  
Expérience pertinente dans la vente.  
Dynamique et ambitieux.  
Personne digne de confiance, désireuse de satisfaire notre clientèle.  
Possibilité d'un chiffre d'affaires élevé et désirant se faire plus de \$18.000 par année.  
Plan et bénéfices complets.  
Toute demande sera traitée confidentiellement.  
Faire parvenir curriculum à:  
Dépt 8409, Le Soleil Ltée  
390, rue St-Vallier est  
G1K 7J6

**Goûtez au plaisir de lire**

**LE SOLEIL**

**abonnez-vous!**

**647-3333**



Le Pride of Baltimore, lors de son passage à Québec en août 1979. Le voilier est armé de véritables canons.

## Déficit prévu

MONTREAL (PC) — La Raffinerie de sucre du Québec pourrait se diriger vers un troisième déficit consécutif, a affirmé hier Radio-Canada.

Les prévisions concernant l'usine de traitement de betteraves à sucre évaluée à \$55 millions et située à Saint-Hilaire, près de Montréal, auraient été trop optimistes, a soutenu le reporter Michel Morin, de la société d'Etat.

Au cours d'une interview accordée à Radio-Canada, le président de l'entreprise, M. André Marier, n'a pas repoussé l'hypothèse de ce nouveau déficit.

## Deux autres voiliers américains viendront

par Guy DUBE

Deux autres grands voiliers américains prendront part au rassemblement de Québec en 1984. C'est ce qu'ont annoncé, hier, le maire de Québec, M. Jean Pelletier et le président du conseil d'administration de la Corporation Québec 1534-1984, M. Jean-Paul Massé.

Ces deux voiliers sont le "Gazela Pri-meiro" et le "Pride of Baltimore". L'ambassade américaine avait déjà annoncé la venue du voilier "Eagle".

Construit en 1883

Le "Gazela Pri-meiro" est le plus vieux et le plus grand des voiliers traditionnels en bois. Construit en 1883, ce dernier trois-mâts carré de type commercial avait été vendu par ses propriétaires portugais à un musée de la marine de Philadelphie, en 1971, après avoir navigué pendant plus de 80 ans entre le Portugal et Terre-Neuve, d'où il rapportait de la morue.

Cette barquentine a été complètement restaurée par la ville de Philadelphie et sert maintenant de voilier-école pour les jeunes. Elle mesure 185 pieds de longueur, 27 pieds de largeur et 90 pieds de hauteur. Plus d'une cinquantaine de personnes peuvent prendre place à son bord.

Goélette de \$500,000

Quant au "Pride of Baltimore", il s'agit d'une goélette à huniers à deux mâts, construit par des artisans en 1977 pour la ville de Baltimore, au coût de \$500,000. Ce voilier, armé de vrais canons, est une réplique authentique d'un navire américain qui sillonnait les mers au siècle dernier.

Très rapide, la surface de ses voiles est de quelque 10,000 pieds carrés. Longue de 137 pieds, cette goélette peut loger quelque 25 étudiants et étudiants et membres d'équipage. "The Pride of Baltimore" a déjà séjourné à Québec, en août 1979, dans le cadre d'une promotion touristique de la ville de Baltimore.

Annoncez votre nomination dans **LE SOLEIL** vous serez connu du jour au lendemain  
647-3270

**Bottine arrive en ville...**

**Ne le ratez pas**

Des le lundi 2 mai dans LE SOLEIL

*jouez au*

# BINGO SOLEIL

**35 000\$**

## 41 000\$

Chaque semaine, gagnez ou partagez **2 000\$**

*à gagner*

**aujourd'hui partie 77**

27 38 42

50 54

61 73 86

68 74

**numéros chanceux**

**\$ 211343**

**\$ 285850**

**\$ 249038**

**\$ 384217**

**COMMENT JOUER:**  
Votre carte comprend 10 parties. On joue une partie par semaine.

**ON JOUE:**  
La partie débute toujours le samedi et se termine le vendredi.  
Chaque jour, Le Soleil publie une série de numéros. Vérifiez quelle partie est en jeu.

**ENCERCLEZ LES NUMEROS!**  
Si les numéros publiés dans Le Soleil correspondent aux numéros sur votre carte, encerclez-les.

**VOUS GAGNEZ!**  
Lorsque tous les numéros sont encerclés sur votre carte pour la partie en cours vous avez BINGO-SOLEIL.

**TELEPHONEZ!**  
Téléphonez immédiatement au quotidien Le Soleil à 647-3473. Vous avez jusqu'à lundi à 19 heures pour vous déclarer gagnant(e).

**IMPORTANT!**  
Lorsque vous téléphonez, vous devez avoir votre carte en main pour donner vos numéros. Après vérification nous vous rappellerons, dans les jours suivants.

**LE NUMERO CHANCEUX:**  
Sur votre carte (en haut à droite) vous avez un numéro chanceux. Chaque jour (sauf lors des parties bonus), paraîtront des numéros chanceux dans Le Soleil. Si l'un de ces numéros correspond à celui de votre carte, vous êtes gagnant(e). Téléphonnez immédiatement à 647-3473. Vous avez jusqu'à lundi à midi pour téléphoner. Les gagnants des numéros paraissant le samedi ont jusqu'à lundi 12 heures pour réclamer leur prix.

**Pour renseignements et abonnements: 647-3333**

**REGLEMENTS DU BINGO-SOLEIL**  
Tous les règlements de participation sont disponibles au quotidien Le Soleil.

**NUMERO CHANCEUX**

**100\$ PAR JOUR à partager**

**SURVEILLEZ-LES BIEN, DES NUMEROS NOUVEAUX CHAQUE JOUR!**



**Manif à Campbellton**

Des travailleurs mécontents ont de nouveau manifesté hier matin. A Campbellton, un groupe d'une centaine de manifestants ont abreuvé d'injures les travailleurs québécois qui, chaque matin, traversent le pont interprovincial pour entrer au travail au Nouveau-Brunswick. A Saint-Quentin, une soixantaine de manifestants ont occupé la chaussée de la route 17, devant la résidence de leur député et ministre des Affaires municipales, M. Yvon Poitras.

# Amérique du Sud: le marché de l'habitation attire des Québécois

par Vianney DUCHESNE

Les constructeurs et les hommes d'affaires de la région de Québec semblent vivement intéressés par le marché de l'habitation en Amérique du Sud puisqu'ils étaient environ 200, hier, pour entendre le président de l'Association provinciale des constructeurs d'habitation dire qu'on allait mettre sur pied un consortium de 7 à 10 investisseurs avec la Société de développement industriel du Québec comme partenaire.

La première cible a été bien identifiée: des besoins pressants de 800.000 unités d'habitation au Venezuela et d'un million en Colombie. Une mission commerciale de l'association dans ces deux pays, au début du mois de mars, a permis de constater que dans ces deux pays on serait prêt à accepter l'aide technologique et financière des Québécois. Même les investisseurs d'un projet de 800 unités de villégiature et de 2.000 logements sociaux, au Venezuela et en République Dominicaine, sont désireux de rencontrer le plus tôt possible d'éventuels partenaires québécois.

Les méthodes de construction de ces pays diffèrent passablement des nôtres. Ainsi, la bétonnière mobile, les formes préfabriquées et les poutres extensibles n'y sont pas utilisées. Le président de l'association, M. Lucien Brochu, voit donc une intervention possible dans les secteurs suivants: délégation de spécialistes en coulage de béton, promotion du contre-plaqué québécois, exportation de poteaux d'acier ajustables et introduction du concept de blocs de béton architecturaux et

porteurs en y construisant des usines de fabrication. Dans tous les cas, on a bien mis l'accent sur la nécessité de s'adjoindre des partenaires locaux.

## Appui de Landry

Le ministre du Commerce extérieur du Québec, M. Bernard Landry, a assuré l'association d'un appui "puissant" de son ministère dans sa démarche. Il prévoit que la principale difficulté viendra du financement, mais il a ajouté: "Dès que vous serez sur des marchés précis, je mobiliserai au mérite des moyens de financement et de garantie".

Il a aussi fait savoir qu'il était préférable, pour pénétrer des marchés d'Amérique du Sud, d'avoir l'Etat comme partenaire. Ainsi, le fait que la Société de développement industriel du Québec

fasse partie du consortium assure une certaine crédibilité essentielle au groupe vis-à-vis les gouvernements étrangers.

Les constructeurs et les hommes d'affaires intéressés se réuniront de nouveau le 5 mai. Le directeur général de l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec, région de Québec, M. Jean-Pierre Caron, a expliqué que le rôle de son groupe est de servir de bougie d'allumage, d'ouvrir des voies d'avenir. L'association se retirera donc du projet au fur et à mesure que le consortium sera en mesure de fonctionner seul.

Entre-temps, trois personnes ont été mandatées à plein temps par l'organisme pour compléter l'étude du potentiel de commercialisation et pour mettre au point toute la documentation nécessaire aux principaux intervenants.

# Le mouvement d'appui aux indépendants progressistes gagnerait tout le Québec

par Réjean LACOMBE

Le mouvement d'appui aux "candidatures indépendantes progressistes" qui a vu le jour dans la circonscription de Charlesbourg s'étend maintenant à l'ensemble du Québec et ses porte-parole songent maintenant aux prochaines élections générales.

Au cours d'une conférence de presse tenue hier, les dirigeants de ce mouvement ont rendu public une déclaration d'appui aux "candidatures indépendantes progressistes" qui se refusent à se transformer en véritable parti politique.

"Nous ne sommes pas un parti politique, a dit M. Henri Laberge. Ce que nous souhaitons c'est un regroupement des forces démocratiques au Québec."

Cette déclaration d'appui aux couleurs du drapeau des Patriotes, vert, blanc et rouge, a déjà recueilli l'appui de Mme Micheline Sicotte, ancienne vice-présidente de la CEQ, M. Louis O'Neill, ancien ministre péquiste, M. James Pothier, économiste et professeur à l'université Laval, M. Jean-Denis Lavigne, ancien président du NPD, section Qué-

bec, et Guy Bisaillon, député indépendant de Sainte-Marie.

Dénonçant à la fois le Parti libéral que l'on associe aux "intérêts du grand patronat et de l'establishment financier", et le Parti québécois que l'on accuse d'avoir trahi la nation, le mouvement d'indépendantistes estime que "l'abstention ou le vote libéral, lors des élections partielles dans Charlesbourg, Saint-Jacques et Saguenay, constitueraient des choix aberrants et démobilisateurs qui ne pourraient conduire qu'à la détérioration des conditions de vie des Québécoises et des Québécois".

Les dirigeants de ce mouvement mettent en doute la volonté du premier ministre René Lévesque et de son équipe de faire en sorte que la prochaine élection générale porte sur l'indépendance du Québec. "On sort cet argument, de dire l'ancien ministre Louis O'Neill, à la veille des campagnes de financement."

M. O'Neill qui n'est plus membre du PQ estime que "le PQ a été une belle page". Il fait allusion à certaines réformes dont la loi 101. "Il y a eu, dit-il, un beau mou-

vement de base. Mais les pages ça se tournent et il est temps de tourner la page."

**MAINTENANT**

**Notre 3<sup>e</sup> restaurant à Québec est ouvert**

au 655, Grande-Allée est

Venez déguster vos crêpes bretonnes préférées ou nos délicieuses salades, à l'un ou l'autre de nos trois restaurants:

**AU PETIT COIN BRETON LES CRÊPES BRETONNES**  
Spécialités

1029, rue St-Jean Québec 694-0758	2600, boul. Laurier Ste-Foy 653-6051	655, Grande-Allée est 525-6904
-----------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------

# Depuis 1976, la Fondation R.-Giffard a amassé \$195,519

par Roger BELLEFEUILLE

Depuis son incorporation en novembre 1976 jusqu'au 31 décembre dernier, la Fondation Robert-Giffard a reçu des dons pour un montant global de \$195,519. Le montant des contributions a varié de \$1 à \$5,000.

C'est au cours d'une rencontre avec la presse, hier, que des administrateurs de cette fondation ont levé le voile sur celle-ci, la discrétion ayant été de rigueur jusqu'ici, contrairement aux autres initiatives du genre qui cherchent à se faire connaître du grand public.

Par ailleurs, l'un des donateurs, M. Serge Déry, un employé syndiqué du centre hospitalier Robert-Giffard, a vainement tenté depuis environ un an, dont une amorce de recours aux tribunaux, d'obtenir certains renseignements sur cette oeuvre à but non lucratif. M. Déry alléguait qu'à titre de donateur, il était membre de la fondation et qu'il devait de ce fait avoir accès à la liste des membres et aux états financiers.

Le porte-parole de la fondation, hier, Me Alphonse Lacasse, a indiqué que tous les renseignements demandés et fournis aux journalistes ont aussi été acheminés au procureur du requérant. L'incident, à cet égard, devrait donc être clos.

Par contre, en vertu des règlements généraux de la corporation, ne sont pas nécessairement membres, les 715 personnes ou organismes souscripteurs. Le sont, les requérants, des lettres patentes et toute autre personne que le conseil d'administration peut, de temps à autres, nommer. Depuis le début, il n'y a eu aucun autre membre que les requérants, au nombre de huit.

**Des réalisations**  
Bien qu'elle ait oeuvré jusqu'ici dans l'ombre, la fondation n'en a

pas moins certaines réalisations à son crédit, dont:

— la mise en marche d'un atelier de travail adapté dans le parc industriel Colbert; l'édifice de \$225,000 acquis au début a été cédé au même prix aux ateliers R-10 qui continuent à employer, au salaire minimum, une quarantaine d'ex-bénéficiaires du centre hospitalier; on y fabrique du shampoing et des savons en plus de préparer des légumes pour le milieu hospitalier et l'entreprise privée; ainsi, l'an dernier, quelque 600.000 lb de pommes de terre ont été lavées, pelées, coupées, emballées et livrées;

— acquisition d'une maison unifamiliale au coût de \$45,000, boul. Sainte-Anne, où logent huit handicapés mentaux en voie de rééducation, sous la supervision du centre hospitalier;

— achat, l'an dernier, au coût de \$28,000, d'un mini-bus adapté aux transports de bénéficiaires handicapés physiques;

— installation de deux parcours de golf miniatures à l'usage des bénéficiaires;

— acquisition de deux systèmes de son et remplacement de téléviseurs noir et blanc par des appareils couleur et participation financière à diverses activités.

## Un appel

A l'heure actuelle, la fondation dispose d'un surplus de \$49,000. L'an dernier, les dons ont rapporté un peu plus de \$15,000, soit près de la moitié moins que l'année précédente.

Pour le moment, l'organisme a décidé d'élargir le nombre de ses membres, cependant que les membres fondateurs, après six ans, songent à céder leur place à d'autres.

La fondation tiendra aussi une assemblée publique, au cours des prochains mois, où seront convoqués tous les donateurs.

**collège saint-charles-garnier**

**Les ateliers de langues**

**COURS INTENSIFS DU SOIR**

9 mai - 16 juin 1983  
(6 semaines)  
du lundi au jeudi

**LANGUES:**  
ALLEMAND  
ANGLAIS  
ESPAGNOL  
ITALIEN

**INSCRIPTION:**  
du 2 au 6 mai 1983  
de 9h00 à 16h30 et de 19h00 à 22h00  
Toutes les inscriptions se font au secrétariat.

**Les ateliers de langues**  
**Collège Saint-Charles-Garnier**  
(Collège des Jésuites)  
1150, St-Cyrille ouest  
Québec, P.Q. G1S 1V7  
Tél.: 681-0107, postes 46 ou 47

**GRANDE VENTE**

jusqu'à dimanche inclusivement

**CLASSEURS VERTICAUX**

Format légal, 4 tiroirs avec serrures, 18" de profondeur.

Quantité: 11

Quantité: 14

**"Metafile" et "Cole" 99\$ au choix**

Quantité: 17

**CLASSEUR LATÉRAL "ALB" NEUF**

4 TIROIRS avec serrure, accessoires en sus

**359\$**

Livraison moyennant un léger supplément

**AMEUBLEMENT DE BUREAU LA CAPITALE INC.**

1990, boul. Charest ouest, Centre commercial Lavoisier, Québec  
tél.: 527-2593 - 687-2316

Heures d'affaires: 8h30 à 17h30

**sélectronic**

**Technics**

Bras de lecture SL-3 tangentiel

**10<sup>e</sup> anniversaire Technics \$199**

Ca c'est un bon prix!

Table tournante, à entraînement par courroie, entièrement automatique, avec bras de lecture tangentiel, permettant de suivre le sillon du disque à l'angle utilisé pour la gravure captant ainsi un signal plus précis.

• Québec, 600 Belvédère, 683-2525 • Ste-Foy, 2651, Hochelaga, 658-4535 • Charlesbourg, 5585 1<sup>er</sup> Ave, 626-4841 • Lévis, 565 Trans-Canada, 857-6525 • Roberval, Carrefour Jeanois, 275-5555 • Amqui, 172 St-Benoît N., 629-2300 •

• Bientôt Jonquière, 232 St-Dominique •

# QUÉBEC ET BANLIEUE/RIVE-SUD

## Un projet de protection du voisinage démarre à Ste-Foy

par Gaston Marcel COMEAU

Près de 70 pour 100 des infractions commises dans la région 03 le sont contre la propriété: 33,839 sur les 55,706 infractions au code criminel en 1981. Pour faire échec à ce type d'infraction, le programme "Solidaide" du bureau des initiatives communautaires de justice du YMCA met en branle dans la paroisse Sainte-Ursule de Sainte-Foy son volet "protection du voisinage". Une première rencontre avec la population de ce quartier avait lieu hier à l'église Sainte-Ursule.

Ce projet-pilote, déclaré conforme aux objectifs du service de police de la ville de Sainte-Foy, regroupe des "voisins" qui cherchent ensemble des solutions au problème de la criminalité.

Selon M. Glenn Tweddell du groupe "Solidaide", si l'expérience de la paroisse Sainte-Ursule s'avère positive le projet sera rapidement repris dans d'autres quartiers de la municipalité de Sainte-Foy. D'autre part, des discussions sont également amorcées avec la ville de Sillery et la ville de Québec dans le but de mettre sur pied des projets semblables dans leurs quartiers.

Essentiellement, le programme

tente de prévenir le crime en réduisant les risques par l'entraide et l'implication des citoyens d'une communauté.

En favorisant par exemple, l'échange d'information et de services entre voisins d'une même communauté, ceux-ci se connaissent mieux et on en arrive à développer des

moyens d'intervenir positivement face au crime, estime Glenn Tweddell du groupe "Solidaide". Tout en permettant de mieux se protéger et de s'apporter de l'aide mutuelle, la participation au programme permet de vivre des rapports intéressants avec ses voisins, dit-il.

Construit selon le principe py-

ramidal, le réseau de communication permet de rejoindre facilement les membres. Chaque organisation de quartier, comme celle de la paroisse Sainte-Ursule de Sainte-Foy, regroupe un responsable de quartier, des responsables de rue, des intervenants et des représentants de la communauté.

## Effets nocifs de l'amiante: l'étude Selikoff est contestée

par Fortunat MARCOUX  
du bureau du Soleil

THETFORD-MINES — Les études réalisées par Irving Selikoff, l'éminent directeur de l'École de médecine du Mont Sinaï, de l'université de New York, sur les effets nocifs de l'amiante sur les travailleurs de l'isolation aux États-Unis, et dont les conclusions publiées au début des années de 1970 avaient ameuté les producteurs, utilisateurs et gouvernements, sont mises en doute par une autre étude dirigée par un collègue de l'École de médecine de l'université de Hab-

nemann, de Philadelphie, M. William Weiss.

Dans un article qui vient de paraître aux États-Unis dans le "Journal of occupational medicine", et intitulé "Hétérogénéité dans les études de cohortes historiques: une source d'erreurs dans l'estimation des risques de cancer du poumon", le professeur Weiss se livre à une sérieuse critique des études menées par le Dr Selikoff, y décelant de graves lacunes.

Dans les travaux de M. Selikoff, M. Weiss note des erreurs graves dans les durées d'exposition des travailleurs à la poussière d'amiante et dans les dates de première exposition à l'amiante. Selon lui, les recherches du Dr Selikoff ont le défaut majeur de ne pas connaître la concentration de poussière à laquelle les ouvriers ont été exposés. "On ne peut chiffrer ces erreurs mais elles ont pour effet d'exagérer les excès de risques de cancers des poumons dus à l'exposition à l'amiante", soutient-il.

M. Weiss cite en exemple deux études différentes réalisées sur le même groupe de travailleurs ayant été exposés à des fibres d'amiante. Selon la méthode qu'il qualifie d'erronée, utilisée par Selikoff, il y a au moins trois fois plus de cancers du poumon chez une population exposée à l'amiante, tandis que l'autre méthode qui élimine les erreurs décelées dans le premier cas, prouve qu'il n'y a aucun excès significatif de cancers du poumon.

Selon le directeur général du Centre canadien d'information sur l'amiante, M. Georges Dahmen, cette critique pourrait marquer un point tournant dans l'industrie mondiale de l'amiante si elle était reconnue par la communauté scientifique. "Elle pourrait désamorcer cette panique générale comparable à celle déclenchée par Orson Welles lors de l'émission radiophonique "La guerre des mondes" relatant la fausse attaque de la terre par les Martiens", a-t-il souhaité.

## Ouverture du 5e Salon d'artisanat à St-Raphaël

par Gilles PEPIN

SAINT-RAPHAËL — Ce soir, à 19h, le cinquième Salon d'artisanat de Bellechasse sera inauguré au centre communautaire de

la municipalité de Saint-Raphaël. Quelque 3,000 visiteurs y sont attendus d'ici la fermeture, dimanche soir, le premier mai.

"De l'amour en laine

du pays". Tel est le thème de cette exposition à laquelle participeront 40 artisans de la région de Bellechasse, Montmagny, Dorchester, Lévis et Beauce. On y retrouvera des pièces de poterie, de céramique, de tissage, de macramé, de fine menuiserie, des sculptures sur bois, des bijoux et des émaux sur cuivre.

Le président du comité organisateur, M. Clément Lacroix a signalé qu'aucun prix d'entrée ne sera demandé aux visiteurs, puisque l'événement a pour but de faire connaître l'artisanat régional. C'est un produit original et de belle qualité, a signalé le porte-parole.

### LE SOLEIL

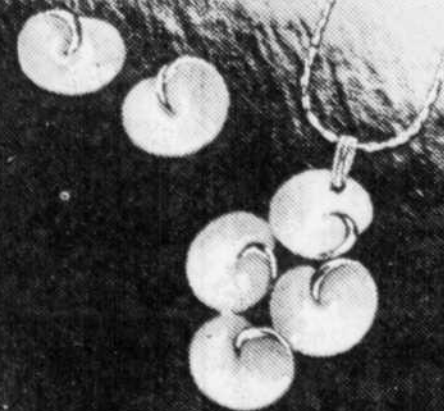
UNE

BONNE LECTURE  
QUOTIDIENNE  
POUR TOUS...

ABONNEZ-VOUS!

647-3333

## La grâce du nénuphar!



Ce joli petit pendentif est original comme pas un! Ses feuilles nacrées, en forme de nénuphar, se balancent avec grâce au bouf d'une chaîne de 16". Son prix est abordable. Notre pendentif est offert en 4 couleurs nacrées: blanc, vert gris, rose et mauve. Nous avons aussi les boucles assorties pour oreilles percées.

Pendentif et chaîne, 15.  
Boucles d'oreilles, 10 la paire.  
692-3822

**BIRKS**  
JOAILLIERS

### LE THÉÂTRE

À Saint-Jean, Ile d'Orléans  
**Une pomme pour Adam**  
Réservations: 829.22.02

PAUL-HÉBERT



## LA VIE COMMUNAUTAIRE

par Tom Fréchette

647-3361 du lundi au jeudi entre 13h et 15h

### Ballets jazz

L'École supérieure des ballets jazz donnera un stage de danse moderne avec Douglas Boulivar au 777 côte des Glacis à Québec, samedi et dimanche de 13h à 14h30 et de 15h à 16h30. Pour détails, joindre Carole Lévesque à 694-0244.

### Bâtir ensemble

La Caisse populaire de Stoneham lancera mardi, à 17h, au manoir du Lac-Delage, la monographie des Cantons-Unis de Stoneham, de Tewkesbury et de Ville de Lac-Delage, "Bâtir ensemble". Pour détails, composez 848-2664.

### Bouffe-maison

Une bouffe-maison avec des pâtisseries exécutées dans un concours par des élèves en option cuisine de l'école Wilbrod-Bhérier sera tenue dimanche, de 10h à 16h, au centre Mgr-Bouffard, angle des rues Sainte-Thérèse et Marie-de-l'Incarnation. Pour détails, joindre Jeannine Simard à 681-7598.

### Cadets de l'air

L'Escadron 630 des cadets de l'air de Montmorency tiendra une soirée sociale, demain à 21h, à la polyvalente Ulric-Huot, 2265 avenue Larue à Courville. Pour détails et réservations, composez 667-3917, 667-3960 ou 663-8653.

### Déficients mentaux

L'Association pour déficients mentaux clôturera la Semaine québécoise de la déficience mentale par une soirée soirée récréative qui aura lieu demain, à 20h, au motel Universel. Pour détails, joindre René Falardeau à 529-9710.

### ECKANKAR

Le centre ECKANKAR de Québec tiendra une soirée sous le thème "Vivre pleinement sa vie", dimanche à 20h, dans l'amphithéâtre du centre Mgr-Marcoux, 1885 rue de la Canardière. Pour détails, composez 687-3029.

### Ensemble des moulins

Une soirée-causerie de la Société d'histoire de Sainte-Foy aura lieu mardi, à 20h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 1000 route de l'Église. L'archéologue Lucien Guimont traitera le sujet: "Une zone industrielle: un ensemble de moulins à Charlesbourg." L'entrée sera libre.

### Expositions

- Une exposition artisanale sous le thème: "Possibilité en tissage sur petit métier" sera tenue à l'école Sainte-Jeanne d'Arc de la base militaire Valcartier, samedi et dimanche de 13h à 21h.
- La Société des amis du jardin Van den Hende tiendra une exposition florale, demain et dimanche, au 2450 boulevard Hochelaga à Sainte-Foy. Pour détails, composez 656-3410.
- Le vernissage des oeuvres des élèves en arts plastiques du campus Notre-Dame-de-Foy aura lieu dimanche, à 14h, au pavillon de l'enseignement. L'exposition sera ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h.
- Le groupe Les Palettes d'Art exposera des toiles au sous-sol de l'église Saint-Albert-le-Grand, 2e Avenue, samedi de 13h à 22h et dimanche de 13h à 16h30.
- L'exposition annuelle des oeuvres du Cercle de fermières de Val Saint-Michel sera tenue au centre paroissial Abbé-Beaulieu, 1789 boulevard Pie XI à Val-Bélair (voisin de l'église), samedi de 14h à 21h et dimanche de 10h à 17h.
- L'école Holland présentera son expo-vente d'art, d'artisanat, de plantes, de livres, de jouets usagés au 940 rue Ernest-Gagnon (près du parc Samuel-Holland), samedi de 10h à 17h.

### Fermeture

Les services des cliniques externes de l'hôpital Saint-François d'Assise seront fermés lundi, le congé de la fête des Travailleurs (1er mai) étant reporté à cette date.

### Festivités

- La Corporation des fêtes du 24 juin de la région de Québec tiendra sa réunion générale annuelle, demain à 10h, à l'hôtel Clarendon, 57 rue Sainte-Anne. Pour détails, joindre Gilles Brousseau, à 647-2093.
- Les fêtes du Printemps dans la paroisse Saints-Martyrs-

Canadiens auront lieu au sous-sol de l'église, 955 rue de Bien-ville, demain de 10h à 20h30 et dimanche de 9h30 à 18h. Pour détails, composez 687-0768, 687-0370 ou 681-3061.

### Horticulture

La Société d'horticulture de la ville de Québec tiendra une soirée d'information sur la façon de réussir un jardin de campagne en ville, mardi à 20h, à la salle paroissiale Saint-Albert-le-Grand, 23 Avenue. Pour détails, joindre Henriette Thériault à 694-6278.

### Journée familiale

Une journée familiale sera tenue à Loretteville au sous-sol de l'église, rue Racine, sous le thème: "Amène-toi chez nous", dimanche à 13h30. Pour détails, composez 843-8083.

### Marché aux puces

Un marché aux puces d'articles de sport et de loisirs aura lieu au 23 rue Johnston à Charlesbourg, samedi de 10h à 16h et dimanche de 10h à 15h. Pour détails, joindre Laurent Deschamps à 626-9832.

### Parents de jumeaux

L'Association des parents de jumeaux et plus de la région de Québec tiendra sa réunion mensuelle mardi, à 19h30, au local 6 du centre François-Charron, 525 boulevard Hamel. Pour détails, joindre Louise à 681-0377 ou Diane à 843-5594.

### Philosophie de la vie

Le psychologue Lucien Auger exposera une philosophie réaliste de la vie, lundi à 20h, au patro Roc-Amador. Pour détails, composez 529-4996.

### Photographie

Des cours d'initiation à la photo noir et blanc seront donnés au centre des loisirs Saint-Sacrement, 1310 rue Garnier à Québec, les mardis et jeudis du 3 mai au 16 juin de 19h à 22h. Pour détails, composez 681-7809.

### Rose-Croix

Une soirée d'information sur l'enseignement traditionnel de la Rose-Croix aura lieu demain, à 20h, au manoir de la Rose (locaux de la loge Pyramide), 1039 boulevard Talbot à Stoneham. L'entrée sera libre.

### Société historique

La Société historique de Charlesbourg tiendra sa première réunion générale mardi, à 20h, à la salle civique de l'hôtel de ville. Pour détails, joindre Jean Labrecque, à 628-7138.

### Souper roumain

Un souper roumain, organisé par la Fraternité multiculturelle de Québec, aura lieu demain, à 18h30, au 1039 avenue des Erables.

### Souscription

La paroisse Saint-Michel de Sillery tiendra sa campagne annuelle de souscription du 1er au 15 mai. L'objectif est de \$33,000.

### Souvenir du passé

La Voix des anglophones de Québec tiendra une soirée sociale des années 50, demain à 20h30, à la cafétéria de St. Lawrence Campus, 790 rue Nérée-Tremblay. Pour détails, composez 683-2368.

### Spectacles

- Le spectacle de fin d'année par les élèves des cours de danse dynamique et de ballet jazz de la Corporation Danse-Attitude aura lieu dimanche, à 14h, à la Fourmière, 5125 sur la 2e Avenue ouest, à Charlesbourg.
- L'atelier d'expression corporelle "Plus que des pas" présentera son spectacle annuel, ce soir à 19h30 et dimanche à 13h30 à l'auditorium de l'Institut des sourds de Charlesbourg, 1550 rue Saint-Viateur à Charlesbourg-Est.

### Vieux moulin

L'ouverture officielle du vieux moulin Marcoux de Pont-Rouge aura lieu demain, à 13h. Pour détails, joindre Claude Ricard à 873-2027.



Bénévole de la décennie

Le Service d'entraide, regroupement et solidarité de Lévis (SERS), à l'occasion d'un souper marquant la semaine du bénévolat et aussi le dixième anniversaire de l'organisme, a décerné le titre de bénévole de la décennie à Mme Fernande Lacombe. Celle-ci se dévoue depuis de nombreuses années pour diverses causes. Elle est membre du conseil d'administration du SERS depuis neuf ans. Cette vignette montre des personnes qui l'ont félicitée: M. Marc André, directeur de l'Association des centres de bénévolat du Québec, M. Alfred Rouleau, président provincial de la semaine du bénévolat, et M. René Théberge, président fondateur du SERS.

## Ces petites bêtes pétillent de joie!



Nous sommes sûrs que vous vous laisserez charmer par la vivacité de ces petits animaux étincelants.

Ce sont des miniatures en cristal d'argent autrichien de Swarovski. Leurs minuscules facettes ont un reflet qui leur donne un éclat magique.

Venez les rencontrer chez Birks: Hibou le sage, Lapinot, Petit Oiseau, Coin-coin le canard, le Cygne, Souricette, Poulette et Gron-gron le cochon!

\$22.50 chacune

692-3822

**BIRKS**  
JOAILLIERS

# QUÉBEC ET BANLIEUE/RIVE-SUD

## Nouvelle orientation de Corvée-habitation demandée dans l'Est

par J.-Claude PAQUET  
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Selon le conseil central du Bas Saint-Laurent et la CSN-construction, le programme Corvée-habitation a donné peu de résultats en termes de création d'emplois et c'est pourquoi ils demandent une réorientation radicale de ce programme d'urgence.

Pour démontrer le peu d'effets de ce programme, le conseiller syndical pour la CSN-construction du Bas Saint-Laurent, M. Jos Caron, a précisé hier, au cours d'une conférence de presse, que sur 1.700 membres du syndicat dans l'Est du Québec, à peine 300 ont travaillé l'année dernière.

On est loin des 50.000 nouveaux logements que visait ce programme, a commenté M. Caron, puisque seulement 3.678 hypothèques ont été accordées en vertu de Corvée-habitation.

La centrale syndicale accuse d'ailleurs le gouvernement de ne pas avoir respecté ses engagements puisque, à ce jour, il n'aurait à peu près rien versé de sa contribution prévue de \$347 millions, à cause de la chute des taux d'intérêt.

M. Caron a aussi attiré l'attention sur le fait que les employeurs et les travailleurs devaient contribuer à parts égales à ce programme, mais que dans les faits, les contributions des travailleurs ont été de \$3,538,843 contre seulement \$1,437,544 pour celle des employeurs.

Pour toutes ces raisons, la centrale syndicale demande que le programme Corvée-habitation soit réorienté radicalement vers des projets qui vont répondre à des besoins sociaux plus pressants comme le démolissage des maisons isolées à la MIUF, soit environ 200 maisons dans le Bas Saint-Laurent, et que d'autre part, le programme soit étendu au logement coopératif, ainsi qu'à la construction de HLM, de logements pour personnes âgées et même aux projets des Offices municipaux d'habitation.

Selon M. Caron, ces différents types de projets assureraient sans doute une certaine reprise de la construction, mais à son avis, une véritable relance de la construction ne pourrait se réaliser qu'avec des projets d'envergure comme la construction de routes et de ponts, qui demeurent des besoins prioritaires dans l'Est du Québec.



Un vaisseau spatial

La garderie "Le petit baluchon", de l'Ancienne-Lorette, a inauguré hier un vaisseau spatial, en présence de la ministre Pauline Marois, députée de la circonscription. L'organisme sans but lucratif, qui accueille 45 enfants de 18 mois à cinq ans, a réalisé son projet grâce à une subvention de \$2,000 accordée par l'Office des services de garde à l'enfance dans le cadre du programme "Le coffre aux trésors". Quelque 150 garderies ont posé leur candidature et 20 projets ont été retenus à l'échelle du Québec, dont cinq dans la région 03. Le principal critère de sélection: une idée novatrice pouvant être "exportée" dans les autres garderies et ayant un impact au niveau du service de garde lui-même.

## Boischatel bâtirait son centre récréatif

par Gérald OUELLET

La municipalité de Boischatel songe à se doter d'un centre récréatif au coût de \$225,000. Pour ce faire, la Commission municipale des loisirs présidée par M. Réjean Boulé, a reçu le mandat de faire une recommandation en ce sens aux membres du conseil municipal. C'est du moins ce qu'apprenait récemment LE SOLEIL d'un porte-parole de la municipalité.

Le projet serait réalisé sur un terrain de la municipalité situé sur la rue des Marbres. Selon le programme quinquennal d'investissements le projet sera réalisé au coût de \$225,000 dont une subvention de \$55,000 du gouvernement du Québec.

Enfin, il semble que le maire Roland Lavoie tiendra une séance d'information avant d'entreprendre les travaux de construction du centre récréatif qui exigera de la part des contribuables un effort fiscal représentant au moins \$0.10 du \$100 d'évaluation.

### Règlements d'emprunt

D'autre part, la municipalité de Boischatel fera des réparations majeures sur l'avenue Royale et la côte de l'Eglise afin de conserver ces rues dans un état acceptable pour les contribuables de Boischatel. Pour 1983, la municipalité compte dépenser \$240,000, mais elle recevra du gouvernement du Québec une subvention de \$200,000. Donc le financement à réaliser pour la municipalité sera de \$40,000 seulement.

Afin de compléter adéquatement les travaux entrepris en 1982 sur la rue des Saphirs à la hauteur des tours d'Hydro-Québec, le conseil municipal a aussi adopté un règlement d'emprunt totalisant \$18,000. Ces travaux permettront de finaliser l'égoût de surface et les fossés dans cette partie du secteur nord de la municipalité.

### Incendie

Par ailleurs, les propriétaires de la municipalité de Boischatel devront dorénavant se munir d'un détecteur de fumée. En effet, les membres du conseil municipal ont adopté un règlement en ce sens.

## Des kiosques touristiques ouverts pour la saison

par Gérald OUELLET

Le kiosque touristique situé à proximité de la chute Montmorency, ainsi que celui localisé au carrefour du chemin Royal et de la route Prévost, dans l'île d'Orléans, seront ouverts aux touristes pour la prochaine saison estivale. C'est ce qu'a confirmé hier, au SOLEIL, un porte-parole de la Chambre de commerce de Beauport ainsi que de celle de l'île d'Orléans.

En effet, M. Michel Déchêne, responsable du comité touristique de la Chambre de commerce de Beauport, a déclaré au SOLEIL qu'il était à mettre la dernière main aux préparatifs pour la prochaine saison touristique, et qu'il espérait que la gestion du kiosque situé au pied de la chute Montmorency serait remise à la chambre.

A ce sujet, la CUQ devrait normalement donner son accord dans les prochains jours. On sait que ce kiosque a déjà été administré par la

Chambre de commerce de Beauport et qu'il avait obtenu beaucoup de succès auprès du public voyageur.

Pour sa part, la Chambre de commerce de l'île d'Orléans profitera du travail accompli par un groupe de jeunes, dans le cadre du programme de création d'emplois (développement communautaire) payé par le fédéral. Et ce, pour doter le kiosque touristique de l'île, d'une documentation qui pourra répondre adéquatement aux visiteurs qui se rendront à l'île au cours de l'été.

Enfin, on sait que ces deux kiosques sont situés dans le circuit touristique de la côte de Beauport et de l'île d'Orléans. Avec comme attraits: la chute Montmorency, le sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beauport, le Mont Sainte-Anne, les chutes Sainte-Anne, le cap Tourmente et la région de Charlevoix.

affaires urbaines



## L'Etat garantit un prêt pour Bel Gaufre Inc.

SAINTE-FOY — Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, annonce qu'il autorise la garantie d'un prêt de \$80,000 à la Banque Nationale du Canada pour l'entreprise Bel Gaufre Inc. de Sainte-Foy.

Cette garantie de prêt est consentie en vertu du programme d'aide à la petite et moyenne entreprise afin de contribuer à l'amélioration du fonds de roulement de cette entreprise qui "bien que gérée adéquatement, éprouve des difficultés en raison de la conjoncture économique".

L'entreprise Bel Gaufre Inc. emploie 30 personnes et fabrique des gaufres liégeoises et autres vendues principalement dans la région de Québec et la ville de Montréal.

### 50e anniversaire

SAINT-AUGUSTIN — Ayant grandi dans l'environnement traditionnel et religieux des années 1930 et 1940, au cours de la "première crise", la Caisse populaire de Saint-Augustin fête cette année son cinquantenaire.

Depuis janvier de nombreuses activités se déroulent afin de marquer cet événement. Le point culminant des fêtes aura lieu le 7 mai alors qu'un banquet sera offert en hommage à tous ceux qui ont participé à l'évolution de cette institution financière coopérative.

### Subventions

SAINTE-FOY — Trois regroupements de personnes âgées de Louis-Hébert bénéficieront de subventions totalisant \$18,201. Ces subventions sont versées dans le cadre du programme fédéral "Nouveaux horizons".

Le club de l'âge d'or Bonne-Entente reçoit une subvention de \$8,813 pour compléter l'aménagement et l'équipement de leur nouveau local et étendre le champs de leurs activités.

L'association des locataires du HLM Logidor recevra un chèque de \$8,443 aux mêmes fins.

## Concert de la fête des mères à Bienville

La chorale de Bienville, formée de 35 voix mixtes sous la direction de Mlle Edith Dumont, donnera son premier concert le dimanche 8 mai, à 20h30, à l'église paroissiale de Saint-Antoine-de-Bienville.

Le concert aura pour thème "Hommage à nos mères". Les profits iront à la paroisse. Des instruments à cordes accompagneront les choristes dans des pièces de Bizet, Mozart, Butler, Trenet, etc.

La secrétaire de la chorale, Manon Mercier, a précisé qu'en plus d'être présente à la messe du dimanche, cette chorale constitue une rencontre sociale pour ses membres, leur permettant de temps à autre d'organiser des voyages et des soirées à l'occasion d'événements spéciaux.

Enfin, la troisième subvention sera remise au club de l'âge d'or Notre-Dame-de-Foy pour permettre la mise sur pied d'un programme de conditionnement physique.

### Contributions

SAINTE-FOY — Les conseillers élus du Renouveau municipal de Sainte-Foy et leurs conjoints ont contribué en 1982 pour \$7,321 sur les \$7,821 recueillis en contribution de plus de \$100.

Pour leur part, les trois conseillers du Parti Action Sainte-Foy ont contribué chacun \$500 à leur regroupement, soit \$1,500; constituant le total des contributions de plus de \$100.

D'autre part, au titre de remboursement de dépenses électorales, le Renouveau municipal a reçu \$17,018.30 et Action Sainte-Foy \$15,921.55.

Enfin, l'encaisse du Renouveau municipal au 31 décembre 1982 totalise \$283.30 et celui d'Action Sainte-Foy est de \$6,640.33.

demain samedi

Voyez les cahiers publicitaires de

**PASCAL IGA**

INSÉRÉ DANS CE JOURNAL

## RECHERCHÉES

Personnes qui ont pris conscience qu'elles dépensent beaucoup d'argent parce qu'elles n'aiment pas leur eau.

Venez prendre un verre... d'eau avec nous à Place Laurier, mail est.



720, chemin Industriel Bernières  
G0S 1C0  
Tél.: 831-5353

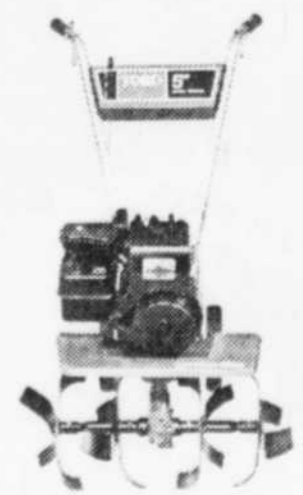
## La Toro qui a tout pour plaire—même son prix: 299 \$\*.

### LA NOUVELLE TONDEUSE ROTATIVE TORO 420

Moteur Briggs & Stratton de 3,5 HP; 42 cm de largeur de coupe; carter d'alliage léger; commandes de réglage en hauteur sur le guidon; bac arrière d'une capacité de 50 litres; broyeur et ramasse-feuilles arrière: la Toro 420, à prix égal, c'est vraiment la tondeuse à gazon la plus complète du monde! Facile à utiliser, à manoeuvrer et à ranger, solide et pratique, c'est en tous points une Toro. Allez la voir chez le concessionnaire Toro le plus proche.



80 \$ de rabais\*\* sur le motoculteur 58237 Toro



Motoculteur 5 HP, cultive sur 66 cm; vitesses AV et AR. La Toro qui met fin aux corvées!

\*Prix spécial en vigueur jusqu'au 19 juin 1983.  
\*\*Du prix de détail suggéré.



<b>Lavertu Equipement</b> 4, rue St-Augustin Breakyville (418) 832-4741	<b>Garage Gyslain St-Pierre</b> 628, 6e Avenue, Dégelis (418) 853-2310	<b>Mini Moteurs M.P. Enr. et Tondeuses Charlesbourg Enr.</b> 8710, 1re Avenue Charlesbourg (418) 623-2512	<b>S.M. Sport Inc.</b> 113, boul. Valcartier Loretteville (418) 842-2703	<b>Roland Sicard</b> 30, St-Emile Nord Villeneuve (418) 661-2770
<b>Equipement G.H. Giguère Ltée</b> 9909, boul. Ste-Anne Ste-Anne-de-Beauport (418) 827-3269	<b>Centre de Réparation St-Sacrement Inc.</b> 785, Marguerite-Bourgeois Québec (418) 523-0694	<b>Gagnon Equipement Ltée</b> 574, des Capucins Québec (418) 523-0694	<b>S. Naut. Gallagher &amp; Breton Inc.</b> 4360, boul. Hamel Ancienne-Lorette (418) 871-9473	

## LES RÉGIONS

### Vote sur une demande de gel de salaires à la Johns-Manville

par Fortunat MARCOUX

THETFORD-MINES — Les 900 employés à l'heure (CSD) du producteur d'amiante "Johns-Manville Canada Inc.", à Asbestos, dans l'Estrie, diront en fin de semaine, au cours d'un scrutin secret, s'ils acceptent ou refusent le gel des salaires proposé pour une période de 18 mois par la compagnie, en échange du rappel temporaire au travail de 250 des 1,340 ouvriers qui ont été licenciés depuis septembre 1980.

L'employeur exige des travailleurs ce sacrifice dont le coût est estimé à \$5 millions, pour reprendre au coût de \$35 millions les travaux de développement de la mine qui ont été interrompus en février 1982.

La compagnie a réitéré l'avertissement que l'exploitation du cratère à ciel ouvert ne pourra se poursuivre au-delà de 1985-1986, si les travaux de déblaiement de 17 millions de tonnes de mori-terrain ne sont pas entrepris sans délai.

Le producteur soutient que sa situation financière, rendue difficile en raison des difficultés que traverse actuellement l'industrie de l'amiante, ne lui permet pas d'exécuter ces travaux sans l'appui des employés et des gouvernements. Si les syn-

diqués acceptent son offre, l'employeur poursuivra ses démarches en vue d'obtenir l'aide financière des gouvernements fédéral et provincial.

En février 1982, les travailleurs avaient rejeté une proposition semblable qui n'était assortie d'aucune création d'emplois. Cette fois, la situation est différente. Deux cent cinquante à 300 jobs sont en jeu.

L'actuel contrat de travail des employés prendra fin le 31 janvier 1984. En proposant le gel des salaires, l'employeur demande de reconduire l'entente jusqu'en janvier 1985. En acceptant l'offre de la compagnie, les syndiqués renonceraient à l'indexation mensuelle du revenu sur l'excédent de 3 pour 100 du coût de la vie qu'ils bénéficient déjà, et à la prime d'enrichissement d'environ 2 pour 100 qu'ils obtiendraient en 1984. Actuellement, le salaire horaire d'un mineur s'échelonne entre \$12.58 et \$16.52. Le salaire moyen s'établit à \$14.70 l'heure.

Les 250 ouvriers qui seraient rappelés au travail, le seraient pour au moins neuf mois. Leur nombre serait réduit à 175 pour les trois mois suivants, et diminuerait graduellement durant les mois subséquents.



Les artificiers de l'armée ont fait sauter l'engin au quai des pêcheurs, à Les Méchins.

Le Soleil, Michel Corbeil

Une "prise de pêche"

### La bombe était intacte après 40 ans dans l'eau

par Michel CORBEIL

LES MECHINS — L'engin de guerre repêché mercredi par un navire côtier de Les Méchins, une municipalité située à 60 kilomètres à l'est de Matane, était demeuré dangereusement intact même après son séjour de plus de 40 ans dans les eaux du fleuve.

Dépêchés depuis la Base militaire de Valcartier, près de Québec, le caporal Gaétan Dupont et le capitaine Yves Pelletier, du 5e bataillon de service de l'armée canadienne, ont trouvé une bombe "très bien conservée".

"Elle était recouverte de graisse et on pouvait encore voir les 'markings' (les notes d'identification), a signalé le

caporal. L'engin datait de la Seconde Guerre mondiale." Selon la description fournie par la Sûreté du Québec (SQ), il s'agissait d'un mortier anti-sous-marin.

M. Dupont a précisé: "Ce que nous avons vu, c'est un engin de type américain, du modèle Aircraft (c'est-à-dire devant être largué d'un avion) 'general purposes' (pouvant servir aussi bien contre les bateaux que contre les sous-marins)".

Le capitaine Pelletier a complété: "Il possédait 15 livres d'explosifs brisants". En tous cas, les effectifs de la SQ de Matane n'ont pas pris l'incident à la légère: six hommes étaient sur place au moment de l'explosion provoquée par les artificiers pour assurer la sé-

curité des curieux observant les manœuvres à distance.

Prudence

L'accident est rarissime. Selon le caporal Dupont, c'est la première fois que nous avons un appel de ce genre. Il pourrait être redevable aux nouvelles techniques de pêche qui permettent de tendre les filets plus profondément. Le capitaine Régis Lemieux, qui a "pêché" l'obus, a signalé: "Nous l'avons attrapé à 180 brasses (plus de 1000 pieds de profondeur)".

Si une récolte aussi malheureuse se reproduit, a prévenu M. Dupont, "1) marquez l'endroit; 2) avertissez la police; 3) n'y touchez pas si vous tenez à votre peau".

### Les Méchins est replongée en pleine guerre mondiale

par Michel CORBEIL

LES MECHINS — La petite municipalité gaspésienne de Les Méchins a vécu un dernier épisode de la Seconde Guerre mondiale lorsque des artificiers de l'armée canadienne ont provoqué hier, à 11h02, l'explosion d'un obus ramené par un bateau de pêche.

Tout en alimentant les discussions de la centaine de curieux qui a suivi à distance l'événement, le mortier anti-sous-marin a ramené à la surface des souvenirs chez les doyens. Le capitaine Joseph-Romuald Bernier, "76 ans faite et 53 ans de navigation", est un de ceux qui se sont souvenus.

"J'imagine que c'était en 1942, a évoqué celui qui a pris sa retraite de navigateur il y a près de deux ans. A

5h30 le matin, la population a été réveillée par une série d'explosions.

"Là-bas au large, a-t-il fait en pointant du doigt le fleuve en face de chez lui, un sous-marin allemand a "punché" un navire faisant partie d'un convoi de bateaux anglais qui en explosant, en a fait sauter deux autres."

M. Bernier se rappelle avoir vu un des navires se briser en deux pour couler à pic. "Le convoi était accompagné de deux corvettes. Elles ont ramené les équipages au quai. Il y avait plusieurs estropiés et probablement que plusieurs n'ont pu quitter les navires."

Signalons que l'obus ramené par un pêcheur de Les Méchins a vraisemblablement été largué d'un avion en direction d'un sous-marin allemand s'écartant aventuré dans le Saint-Laurent.

### Vote ce soir sur de nouvelles propositions de la famille Dufour

par Denis GAUTHIER

(collaboration spéciale)

POINTE-AU-PIC — Les membres du Syndicat des travailleurs du Manoir Richelieu seront appelés à se prononcer sur les dernières offres de la famille Dufour, lors d'une assemblée générale qui se déroulera ce soir à La Malbaie.

La nouvelle proposition de règlement ne contient que quelques modifications mineures par rapport à l'offre que les travailleurs avaient acceptée

la semaine dernière dans une proportion de 93 pour 100. La présidente du syndicat, Mme Louise Pilote, estime d'ailleurs que l'assemblée de ce soir devrait entériner cette offre.

Au niveau monétaire, le nouveau gestionnaire propose une augmentation de \$0.50 l'heure pour les femmes de chambre et les employés du parloir et de \$0.30 l'heure pour les autres travailleurs. Pour ce qui est des clauses normatives, elles sont pratiquement les mêmes que celles contenues dans la

convention collective signée avec Delta des Gouverneurs.

Après avoir refusé de reconnaître l'accréditation syndicale durant presque deux semaines, la famille Dufour a finalement déposé, mercredi matin, une proposition de règlement devant les dirigeants du syndicat. Elle faisait état de certaines modifications aux clauses normatives. Des négociations se sont déroulées durant la soirée de mercredi pour en arriver à la proposition qui sera débattue ce soir par les syndiqués.

# Lundi soir:

tout le monde participe à notre campagne de souscription



Lorsque les bénévoles de l'Armée du Salut vous contacteront, donnez généreusement. Si vous désirez vous aussi faire ce travail bénévole, il suffit d'appeler le bureau principal de notre campagne de souscription.

692-3956 ou 692-1229



S'il vous plaît... participez à notre campagne de souscription

**Donnez-nous aujourd'hui**

en adressant votre don à

14, côte du Palais,  
C.P. 146, Haute-Ville (Québec)  
G1R 4P3

**sélectronic**

**HITACHI**

Jusqu'à \$401 de réduction\*

**\$399**

réduction de \$140.

Télécouleur portable 14" Hitachi syntonisation VHF à 70 canaux, système de commande des couleurs LUMINAR 20. Image fidèle, brillante et des mieux définie. Faible consommation d'énergie.

**\$499**

Réduction de \$249.

Télécouleur 20" Hitachi, système de commande LUMINAR 20. procure des images aux couleurs vives et authentiques, contrôle les tons de peau avec grande précision.

**\$799**

Réduction de \$401.

Magnétoscope VHS, contrôles à fonctions multiples. Programmation pré-réglable pour minuterie à micro ordinateur, rebobinage automatique, enregistrement et lecture 3 vitesses. Abonnement 1 an au Ciné vidéo club GRATUIT!

**GARANTIE jusqu'à 20 ans.**

Note: LES MODÈLES EXCLUSIFS SÉLECTRONIC ont plus belle allure que les modèles réguliers illustrés... **VENEZ LES VOIR!**

\* réduction du prix suggère par Hitachi.

Le **SERVICE** **TV**

Nous vous prêterons un télécouleur GRATUITEMENT lors d'une réparation de votre appareil à nos ateliers pendant 10 ans suivant votre achat chez Sélectronic.

• Québec, 600 Belvédère, 683-2525 • Ste-Foy, 2651, Hochelaga, 658-4535 •  
• Charlesbourg, 5585 1<sup>re</sup> Ave., 626-4841 • Lévis, 565 Trans-Canada, 837-6525 •  
• Roberval, Carrefour Jeanne, 275-5555 • Amqui, 172 St-Benoît N., 629-2500 •

# Un lock-out est en vue à CHRC

par Pierre PELCHAT

Les 45 employés syndiqués des stations radiophoniques CHRC et CHOI-MF, en congé forcé payé depuis mercredi, pourraient bien être dès demain sous le coup d'un lock-out.

"Il est très peu probable que le patron décide de rouvrir s'il y a brisure de la conciliation", a exprimé, hier midi, au cours d'une conférence de presse, le président du syndicat, M. Jean Fortin.

Cette possibilité prend encore plus d'importance compte tenu que la rencontre de conciliation qui devait se dérouler hier après-midi n'a finalement pas eu lieu puisque les négociateurs patronaux ne s'y sont pas présentés.

## Tests dénoncés par le syndicat du centre Tilly

par Gaston-Marcel COMEAU

Les membres du syndicat des employés du centre jeunesse de Tilly, réunis en assemblée générale mercredi, ont adopté deux résolutions demandant à leur employeur de cesser immédiatement de les obliger à subir des tests psychologiques sous peine de suspension.

Ils exigent de plus que les deux employés déjà suspendus pour refus de se soumettre à ce type d'évaluation psychologique soient réintégrés dans leurs fonctions d'éducateurs à temps partiel jusqu'à ce que le tribunal d'arbitrage se prononce sur cette question.

Sous le coup d'une suspension sans solde effective depuis le 19 avril, Marcel Deslauriers et André Noël soutiennent être victimes d'une démarche abusive de leur employeur qui tente de leur imposer une "entrevue d'évaluation" avec un psychologue.

De plus, alors qu'ils travaillent au centre depuis quelques années, l'allégation de l'employeur à savoir que ces tests psychologiques sont pour fins d'évaluation leur semble parfaitement injustifiée puisque la convention collective prévoit une période de probation de 180 jours; l'évaluation a donc déjà été faite.

Le centre jeunesse de Tilly, un centre d'accueil "sécuritaire" pour jeunes en difficultés, héberge actuellement 60 jeunes garçons de 14 à 18 ans; 167 employés, dont 65 éducateurs, y travaillent.

Les négociations pour le renouvellement de la convention collective des employés des deux filiales du groupe Télé-Capitale sont donc demeurées dans l'impasse. La partie patronale refuse de dévoiler le contenu des contre-propositions qu'elle a remises au conciliateur gouvernemental, M. Roch St-Hilaire, et exige que le syndicat dépose une contre-proposition globale qui serait également présentée sous le sceau de la confidentialité au conciliateur.

"On ne déposera jamais un rapport confidentiel au conciliateur. C'est contraire à ce qui se fait normalement en conciliation. Le patron voudrait que le conciliateur se retrouve juge. Ça ne s'est jamais vu", a clairement indiqué, hier soir, M. Fortin.

Les pourparlers n'ont pas dépassé l'étape des clauses normatives dont celle portant sur la sécurité d'emploi. Et la partie syndicale n'a pas encore fait connaître ses demandes salariales.

### Droit de grève et lock-out

Devant cette impasse, les dirigeants syndicaux se préparent au pire et fourbissent leurs armes. Le droit de grève et de lock-out est acquis depuis aujourd'hui. Il y a quelques semaines, les syndiqués de CHRC et de CHOI-MF votaient en faveur de la grève dans une proportion de 75 pour 100.

Les syndiqués, membres du Syndicat ca-

nadien de la fonction publique (SCFP), se sont réunis ce matin pour faire le point après la dernière rencontre de conciliation ratée. Au cours de l'assemblée tenue à huis clos hier, le président du syndicat a indiqué que c'est à l'unanimité que les syndiqués présents ont redoublé leur confiance envers leur comité de négociation.

M. Fortin a déploré le mépris affiché par le vice-président de Télé-Capitale, M. Pierre Duhaime, à l'endroit des employés de CHRC et de CHOI-MF. "Aux yeux de M. Duhaime, a-t-il commenté, nous ne sommes que des employés de soutien. Nous, on prétend que la réussite de CHRC passe par le travail de ces mêmes employés. La fierté des employés s'est perdue par des gestes et des propos méprisants de la partie patronale."

Invité à commenter la décision de l'employeur d'interdire l'accès de la station aux syndiqués qui continuent cependant de recevoir leurs salaires, le conseiller syndical du SCFP, M. Yvon Forgues, estime qu'un tel geste démontre que le président de Télé-Capitale, M. Wilbrod Bhérier, et le vice-président exécutif du groupe, M. Pierre Duhaime, ne partagent pas le même point de vue.

"C'est un déshonneur entre deux philosophies. Bhérier a une approche paternaliste alors que Duhaime, c'est le radical dans sa manière d'agir. La décision de fermer a été prise par Duhaime, et celle de payer les employés, c'est Bhérier", a conclu M. Forgues.



Un agent de sécurité surveillait, hier, l'entrée de la station CHRC lors de la deuxième journée de congé forcé et payé des syndiqués.

## Appel d'offres

Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

### Ministère de l'Énergie et des Ressources

Projet: CONSTRUCTION D'UNE USINE DE REFRIGÉRATION (chambre froide) Normandin (Québec). Le présent projet de développement est financé par le ministère de l'Environnement et du Développement du Québec et mis en oeuvre par le ministère de l'Énergie et des Ressources.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs détenant la licence requise en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Un versement de 15 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour l'obtention des documents de soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministre de l'Énergie et des Ressources, au montant de 45 000 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances au montant de 22 500 \$.

L'endroit où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission ainsi que la réception des soumissions est:

Ministère de l'Énergie et des Ressources  
3950, boulevard Harvey  
Jonquière (Québec)  
G7X 8L6  
Tél.: (418) 547-6681

Date et heure limites de réception des soumissions:  
Le 19 mai 1983 à 15 heures

Le sous-ministre  
Claude Descoteaux

### Service général des Achats

Projet	Description	Livraison
3212	130 fosses septiques en acier	Longueuil
Clôture de la soumission: 11 mai 1983 à 15 h		
3210	2 683 panneaux de contreplaqué rainurés traités par immersion	Longueuil
3213	impression de 520 000 rapports d'infraction 48 heures, genre lisse, 3 parties mis en livrets	Montréal
3214	impression de 400 000 volumes de 188 pages et de 180 000 formules en set de 2 parties à insérer	Montréal
Clôture des soumissions: 12 mai 1983 à 15 h		
3211	420 m <sup>2</sup> parement extérieur (bois) traité sous pression, patron à rainure	Longueuil
3215	5 360 paires de chaussures de travail	Différents endroits
3217	1 935 fermes de toit en bois non assemblées	Longueuil
Clôture des soumissions: 13 mai 1983 à 15 h		
3216	203 étagères d'entreposage, ouvertes type 1, en acier 2 étagères à rayonnage fixe en acier	Différents endroits
3219	1 267 vérins à vis avec tiges filetés	Longueuil
Clôture des soumissions: 17 mai 1983 à 15 h		

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement  
Bureau des Appels d'offres  
1155, rue Claire-Fontaine, 4e étage, Qué. G1R 4X8  
Tél.: (418) 643-5438

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.  
Le directeur général des Achats  
Gaston Oulmet

### Ministère des Transports

Projet: 108-2601-3 — Réparation d'une structure sur la route 185, dans la municipalité de St-Antoine, comté de Rivière-du-Loup.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de 5 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: 11 000 \$ ou chèque visé: 5 500 \$.

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont:

Service des Contrats, Ministère des Transports, 255, Crémazie est (1er), Montréal, Qué., H2M 1L5. Téléphone: (514) 873-6061.

OU  
Service des Contrats, Ministère des Transports, 255, Crémazie est (1er), Montréal, Qué., H2M 1L5. Téléphone: (514) 873-6061.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 17 mai 1983

Le sous-ministre, Pierre Michaud, ing.

Projet: 110-1103-3 — Planage, revêtement à l'enrobé bitumineux recyclé à chaud et rapiéçage mécanisé sur l'autoroute 20 et sur la route 230, dans diverses municipalités des comtés de Kamouraska et Rivière-du-Loup.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de 5 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: 122 000 \$ ou chèque visé: 61 000 \$.

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont:

Service des Contrats, Ministère des Transports, 700, boul. St-Cyrille est (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9. Téléphone: (418) 643-6825

OU  
Service des Contrats, Ministère des Transports, 255, Crémazie est (1er), Montréal, Qué., H2M 1L5. Téléphone: (514) 873-6061.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 31 mai 1983

Le sous-ministre, Pierre Michaud, ing.

Projet: 110-1502-3 — Grattage et mise en forme de la route 287 et du chemin Holiday, dans la municipalité de Mont-Carmel s.d., comté de Kamouraska-Témiscouata.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de 5 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: 9 000 \$ ou chèque visé: 4 500 \$.

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont:

Service des Contrats, Ministère des Transports, 700, boul. St-Cyrille est (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9. Téléphone: (418) 643-6825

OU  
Service des Contrats, Ministère des Transports, 255, Crémazie est (1er), Montréal, Qué., H2M 1L5. Téléphone: (514) 873-6061.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 17 mai 1983

Le sous-ministre, Pierre Michaud, ing.

Projet: 294-2633-3 — Réfection partielle d'un pont sur la rivière Ste-Marguerite, route 172, dans la municipalité de Labrosse C.N.O., comté de Dubuc.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de 5 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: 1 400 \$ ou chèque visé: 700 \$.

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont:

Service des Contrats, Ministère des Transports, 700, boul. St-Cyrille est (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9. Téléphone: (418) 643-6825

OU  
Service des Contrats, Ministère des Transports, 255, Crémazie est (1er), Montréal, Qué., H2M 1L5. Téléphone: (514) 873-6061.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 17 mai 1983

Le sous-ministre, Pierre Michaud, ing.

Projet: 315-1905-3 — Réhabilitation de la chaussée sur l'autoroute 20 (voies Nord et voie Sud), dans diverses municipalités, comtés de Lévis et Bellechasse. Longueur approximative de 33 km.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de 5 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: 44 000 \$ ou chèque visé: 22 000 \$.

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont:

Service des Contrats, Ministère des Transports, 700, boul. St-Cyrille est (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9. Téléphone: (418) 643-6825

OU  
Service des Contrats, Ministère des Transports, 255, Crémazie est (1er), Montréal, Qué., H2M 1L5. Téléphone: (514) 873-6061.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le jeudi, 26 mai 1983

Le sous-ministre, Pierre Michaud, ing.

Projet: 320-1209-3 — Rapiéçage à l'enrobé bitumineux à chaud sur le boulevard du Lac Nord et route 175, dans les municipalités du Lac Beauport, Stoneham, Parc-des-Laurentides, comté de Chauveau. Longueur de 14,4 km.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de 5 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: 40 000 \$ ou chèque visé: 20 000 \$.

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont:

Service des Contrats, Ministère des Transports, 700, boul. St-Cyrille est (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9. Téléphone: (418) 643-6825

OU  
Service des Contrats, Ministère des Transports, 255, Crémazie est (1er), Montréal, Qué., H2M 1L5. Téléphone: (514) 873-6061.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le jeudi, 26 mai 1983

Le sous-ministre, Pierre Michaud, ing.

Projet: 323-1520-3 — Grattage et mise en forme de divers chemins de gravier, dans diverses municipalités des comtés de Beauce-Sud, Beauce-Nord et Frontenac.

### Régie des permis d'alcool du Québec

#### AVIS DE DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assentiment et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, C.P. 190, Station B, Québec G1K 7A6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit exploitation
AU PETIT COIN BRETON (Grande-Allée Ltée) 655, Grande-Allée est Québec	Permis additionnel de Bar-létrasse	655, Grande-Allée Québec (1983-04-22)
GAUDREAU, CAROL 369, rue St-Paul Québec	BAR	369, rue St-Paul Québec (1983-04-22)

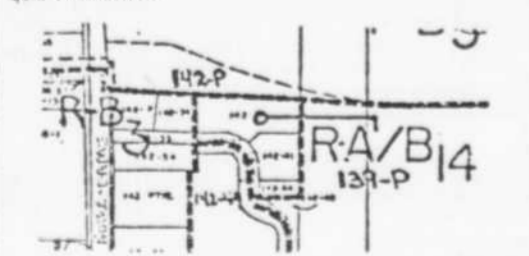
### ville de l'ancienne-lorette

#### AVIS PUBLIC

EST DONNÉ par le soussigné aux propriétaires inscrits le 5 avril 1983 au rôle d'évaluation en vigueur dans la Ville de l'Ancienne-Lorette à l'égard d'immeubles situés dans la zone R-A/B14 et aux locataires inscrits à l'annexe à la liste électorale en date du 5 avril 1983, pour la dite zone R-A/B14 que:

Le Conseil, lors de la séance régulière du 5 avril 1983, a adopté le règlement V-743-83 modifiant le règlement V-460 (construction et zonage), en ce qui concerne le zonage des terrains faisant actuellement partie de la zone R-A/B14 afin que lesdits terrains soient désormais inclus dans la zone R-B3 à l'intérieur de laquelle les habitations bi-familiales sont permises.

Ladite zone R-A/B14 est bornée au Nord par le lot 142-P, à l'Est par le lot 139-P, au Sud par le lot 142-49 et à l'Ouest par le lot 142-36, le tout selon le croquis ci-dessous:



Les propriétaires et locataires de la zone R-A/B14 et qui étaient majeurs et citoyens canadiens le 5 avril 1983, s'il s'agit de personnes physiques, peuvent demander que ce règlement soit soumis à scrutin secret.

Cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 370 à 384 de la Loi des Cités et Villes et qu'aux fins de ladite procédure, les personnes habiles à voter sur ce règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de 9 à 19 heures, les 10 et 11 mai 1983, au bureau de la Municipalité, situé au 1575, rue Turmel à l'Ancienne-Lorette.

Le nombre requis de demandes enregistrées pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin est de deux (2) et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Toute personne habile à voter peut le consulter au bureau de la Ville aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

Le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures, le 11 mai 1983, dans la salle réservée aux séances du Conseil de Ville, située au 1575, rue Turmel à l'Ancienne-Lorette.

ANCIENNE-LORETTE, LE 27 AVRIL 1983.  
Le Greffier de la Ville  
Me Gabriel Michaud, avocat

# Dommages de \$8,000 dus à un incendie

Des dommages estimés à \$8,000 ont été causés par un incendie, hier soir, chez le nettoyeur de Choix Inc., du centre commercial Dallaire, sur le boulevard Bastien, à Québec. Le feu aurait été causé par une sècheuse et il s'est propagé dans l'entresol. Le chef de district Bernard laisse entendre que le commerce pourra continuer ses opérations malgré ces dégâts. Les réparations nécessaires devaient être effectuées dès la nuit dernière.

### Recherchés

Deux jeunes gens, un gars et une fille dans la vingtaine, sont recherchés par la police de Loretteville. Ils seraient les auteurs du vol qualifié qui a eu lieu, avant-hier soir, au restaurant Coq Rôti, du 347 boulevard L'Ormière. La figure à

découvert, mais armés d'un revolver, ils ont forcé la caissière à leur remettre l'argent, une somme d'environ \$1,000, et ils se seraient éloignés à pied.

### Vols

Le marché d'Alimentation Soucy, situé au 235 rue des Chênes ouest, à Québec, a été dévalisé, hier soir, par un individu non masqué, mais armé d'un revolver, qui aurait raflé environ \$500 et qui s'est éloigné à pied. De son côté, la police de Sainte-Foy a mis la main sur un jeune homme d'une vingtaine d'années qui venait de s'emparer de la caisse du restaurant Normandin, situé sur le chemin Sainte-Foy.

### Vandalisme

Les différents magasins de Direct Film à Québec et en banlieue ont reçu, hier soir, la visite d'individus qui se déplaçaient en autobus et qui ont apposé des collants dans les vitrines de ces commerces. La police avait à l'œil ces visiteurs qui seraient des employés en lock-out de la firme en question. Aucune arrestation n'a été effectuée.



## appel d'offres

PROJET: PRODUITS PÉTROLIERS DOSSIER: SP-459

Des soumissions pour la fourniture de divers types de produits pétroliers tels le carburant diesel, l'essence, l'huile légère et le mazout lourd, seront reçues au plus tard à 10:30 heures (heure locale), le 16 mai 1983 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document complet d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi (inclusivement) de 8:30 heures à 12:30 heures, de 13:30 heures à 17:00 heures et le vendredi de 8:30 heures à 12:30 heures, aux adresses suivantes:

**SIÈGE SOCIAL**  
905 avenue de Lorimer  
Montréal, QC  
H2K 3V9

**CENTRE DE DISTRIBUTION DE MONTREAL**  
7500 rue Tellier  
Montréal, QC  
H1N 3M7

**CENTRE DE DISTRIBUTION DE QUEBEC**  
2900 rue Einstein  
Ste-Foy, QC  
G1X 3X4

Un versement remboursable de cinquante (50.00\$) dollars est requis pour obtenir un document d'appel d'offres ainsi que pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant est payable en argent comptant ou sous forme de chèque payable à l'ordre de la Société des alcools du Québec. Le document complet d'appel d'offres est également disponible gratuitement pour consultation sur place.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant une place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.



## appel d'offres

**PROJET:** Modification au système de chauffage et de réfrigération de l'aréna de Giffard, du centre sportif Marcel-Bédard et de l'aréna Gilles-Tremblay

**PROPRIÉTAIRE:** Ville de Beauport  
577, avenue Royale  
Case postale 5187  
BEAUPORT (Québec)  
G1E 6P4

**GROUPE-CONSEIL EN MECANIQUE ET ELECTRICITE:** G.B.G.M. Ltée, groupe-conseil  
2700, boulevard Laurier,  
bureau 504  
SAINTÉ-FOY (Québec)  
G1V 2L8  
Tél.: (418) 653-9274

**Qualifications:** Seules les entreprises ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec sont autorisées à soumissionner pour ces projets.

**Obtention des documents de soumission et conditions:** Sur préavis téléphonique, les entrepreneurs pourront se procurer les documents de soumission à compter du 2 mai 1983 au bureau du groupe-conseil.

Le dépôt requis pour l'obtention de tous les documents est de 50.00\$ payables en argent ou par chèque visé à l'ordre du groupe-conseil. Les dépôts seront remis au complet sur retour des documents en bon état, au plus tard, trente (30) jours après l'ouverture des soumissions.

**Conditions des soumissions:** La soumission de chaque entrepreneur devra être accompagnée d'un chèque visé d'une banque à charte canadienne ou d'une caisse populaire équivalant à 10% de la soumission. Ce cautionnement ou chèque visé sera fait à l'ordre de la ville de Beauport.

Avant la signature du contrat, l'entrepreneur qui aura été choisi devra remettre, en échange du cautionnement de soumission, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du prix du contrat.

Les entrepreneurs devront soumissionner sur les formules du Bureau des soumissions déposées du Québec. Les entrepreneurs devront fournir un prix global pour l'ensemble des travaux des trois (3) arénas. Les entrepreneurs devront faire parvenir des copies de leur soumission pour le propriétaire et l'ingénieur. L'enveloppe du propriétaire devra contenir le cautionnement de soumission indiqué plus haut.

Ces soumissions seront reçues jusqu'à 16h, le 19 mai 1983 au 577, avenue Royale, BEAUPORT (Québec), pour être ouvertes le même jour à la même heure, dans la salle du conseil municipal au 577, avenue Royale, Beauport, et ce, en présence des intéressés.

La ville de Beauport ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ouvertes. Donnée à Beauport, ce 27 avril 1983.

Le Greffier de la Ville  
Jacques Simoneau, o.m.a.

### AVIS PUBLIC

**CSC**  
PROVINCE DE QUEBEC  
COMMISSION SCOLAIRE  
DE CHARLESBOURG  
COMTE DE  
CHARLESBOURG

Conformément à l'article 88 de la Loi sur l'Instruction Publique, avis est par la présente donné que la liste des électeurs a été déposée à mon bureau le 29 avril 1983 et dont copie est affichée pour fins de vérification dans le hall d'entrée du centre administratif à compter du 29 avril 1983 jusqu'au 13 mai 1983. Plus précisément, cette liste est celle des personnes qui ont la qualité d'électeur dans les quartiers de la Commission scolaire de Charlesbourg ou une élection doit être tenue le treizième (13e) jour du mois de juin 1983.

La votation, s'il y a lieu, se tiendra dans les quartiers numéros: 1 (Bonaventure), 2 (Des Erables), 4 (L'Escalier), 11 (Parc-Orléans), 14 (Terrasse Bon-Air) et 17 (Pie XI).

Pour être inscrite sur la liste des électeurs, une personne: a) doit avoir au moins dix-huit (18) ans et être citoyen canadien; b) doit être domiciliée dans la municipalité scolaire ou être propriétaire d'un bien-fonds ou d'un bâtiment et être inscrite comme tel au rôle d'évaluation; c) ne doit pas être frappée d'une incapacité légale autre que la minorité.

Dans les quinze (15) jours de l'avis de dépôt de la liste, quiconque croit que son nom ou celui d'une autre personne a été omis ou inscrit sans droit sur la liste, peut déposer à ce sujet, une demande écrite en inscription ou en radiation à mon bureau du centre administratif situé au 7280, boulevard Cloutier, Charlesbourg, Québec, G1H 3E8 (à l'attention de Madame Micheline Pageau-Lapointe).

Donné à Charlesbourg ce 29e jour d'avril 1983.  
**RUSSEL LEDUC**  
Président d'élections

### AVIS PUBLIC

**CSC**  
PROVINCE DE QUEBEC  
COMMISSION SCOLAIRE  
DE CHARLESBOURG  
COMTE DE  
CHARLESBOURG

Conformément à l'article 88 de la Loi sur l'Instruction Publique, avis est par la présente donné que la liste des électeurs a été déposée à mon bureau le 29 avril 1983 et dont copie est affichée pour fins de vérification dans le hall d'entrée du centre administratif à compter du 29 avril 1983 jusqu'au 13 mai 1983. Plus précisément, cette liste est celle des personnes qui ont la qualité d'électeur dans les quartiers de la Commission scolaire de Charlesbourg ou une élection doit être tenue le treizième (13e) jour du mois de juin 1983.

La votation, s'il y a lieu, se tiendra dans les quartiers numéros: 1 (Bonaventure), 2 (Des Erables), 4 (L'Escalier), 11 (Parc-Orléans), 14 (Terrasse Bon-Air) et 17 (Pie XI).

Pour être inscrite sur la liste des électeurs, une personne: a) doit avoir au moins dix-huit (18) ans et être citoyen canadien; b) doit être domiciliée dans la municipalité scolaire ou être propriétaire d'un bien-fonds ou d'un bâtiment et être inscrite comme tel au rôle d'évaluation; c) ne doit pas être frappée d'une incapacité légale autre que la minorité.

Dans les quinze (15) jours de l'avis de dépôt de la liste, quiconque croit que son nom ou celui d'une autre personne a été omis ou inscrit sans droit sur la liste, peut déposer à ce sujet, une demande écrite en inscription ou en radiation à mon bureau du centre administratif situé au 7280, boulevard Cloutier, Charlesbourg, Québec, G1H 3E8 (à l'attention de Madame Micheline Pageau-Lapointe).

Donné à Charlesbourg ce 29e jour d'avril 1983.  
**RUSSEL LEDUC**  
Président d'élections

### AVIS PUBLIC

**SERVICE DE LA VOIE PUBLIQUE  
ENLEVEMENT DES ORDURES  
DANS LES RUELLLES**

Les citoyens sont priés de noter qu'à compter du lundi 2 mai 1983 et jusqu'à nouvel ordre, l'enlèvement des ordures ménagères se fera par les ruelles comme par les années passées.

A compter de cette date, les ordures devront donc être déposées dans leurs receptacles, le long des ruelles, en arrière des propriétés et aux jours habituels, conformément aux dispositions des règlements concernant l'enlèvement des ordures.

Les citoyens devront aussi prendre les mesures nécessaires pour nettoyer les terrains et parties de ruelles dont ils sont les propriétaires afin de se conformer au règlement municipal numéro 313 concernant la propreté, la salubrité et l'hygiène dans la Ville de Québec. IL N'APPARTIEN PAS AUX EMPLOYES DE LA VILLE D'EFFECTUER CE NETTOYAGE PRINTANIER OU D'ENTREtenir LES RUELLLES PRIVEES.

Le greffier de la Ville  
Antoine Carrier, avocat

### AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, que lors d'une séance tenue le 25 avril 1983, le Conseil municipal de la Ville de Québec a adopté en première lecture le projet de règlement 2925 "Modifiant le règlement numéro 2272" Concernant l'Urbanisme dans les districts Les Saules, Neufchâtel, Duberger et Charlesbourg-ouest", dans le but:

- 1- d'autoriser dans le secteur Neufchâtel, du côté ouest du boulevard de la Colline, la réduction la zone industrielle située au nord du chemin St-Barthélemy, de façon à permettre l'implantation de résidences unifamiliales, et en agrandissant pour ce faire, la zone 659-A-04 à même la zone 658-I-13 qui est réduite d'autant, le tout tel que démontré sur le croquis numéro 1 ci-après illustré;
- 2- de permettre le long des boulevards Henri IV, de la Capitale, Hamel, l'Ormière et Lebourgneur, dans les zones dans lesquelles le code de spécifications 12.3 s'applique, l'implantation de bâtiments destinés au commerce des véhicules automobiles même si la superficie du bâtiment est inférieure à 20% de la superficie du terrain, et en modifiant pour ce faire, la note 24 qui est jointe au cahier des spécifications;
- 3- de corriger une erreur matérielle qui s'est glissée lors des amendements successifs au règlement numéro 2272 en appliquant le code de spécifications 51 dans la zone 458 au lieu du code de spécifications 53 qui est actuellement indiqué par les plans de zonage comme s'appliquant dans ladite zone 458, ledit code 53 étant inexistant, et en remplaçant pour ce faire, l'identification de la zone 458-P-53 par l'identification 458-R-51, le tout tel que démontré sur le croquis numéro 2 ci-après illustré;
- 4- de permettre dans le secteur Duberger, du côté sud du boulevard Père-Élieux, entre l'avenue Loli et l'avenue St-Omer, la construction d'habitations à logements multiples, et en agrandissant pour ce faire la zone 522-H-79 à même la zone 511-C-23 qui est réduite d'autant, le tout tel que démontré sur le croquis numéro 3 ci-après illustré;
- 5- de permettre dans le secteur Neufchâtel la densification de l'implantation de bâtiments résidentiels du côté ouest de la rue Cook au sud de la rue d'Estaires, et en créant pour ce faire, les zones 642-H-99 et 674-H-61.2 à même la zone 655-H-61.1 qui est réduite d'autant, en créant pour ce faire, les codes de spécifications 99 et 61.2, en ajoutant pour ce faire, un article 6.5.3.1 ainsi qu'en ajoutant une note 29 au cahier des spécifications qui est joint au règlement en annexe B, le tout tel que démontré sur le croquis numéro 4 ci-après illustré;

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement en s'adressant au bureau du Greffier de la Ville, 2, rue Desjardins, chambre 313. Prière de noter que le Bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 388 de la Charte de la Ville.

Le Greffier de la Ville  
Antoine Carrier, avocat

## Appel d'offres

Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse

Ministère des Transports

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus haute

## Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme Pavillon du Québec à Terre des Hommes

1. **Objet**  
Le présent appel d'offres concerne l'octroi de la concession des services de restauration du Pavillon du Québec à Terre des Hommes pour la saison 1983 (23 juin au 31 août).

2. **Qualifications**  
Seules sont admises à soumissionner comme concessionnaires les personnes, sociétés, compagnies ou corporations ayant une place d'affaires au Québec.

3. **Documents de soumission**  
Les documents de soumission peuvent être obtenus sur paiement de la somme de vingt-cinq dollars (25\$) (chèque visé ou mandat-poste fait à l'ordre du ministre des Finances), non remboursable, en s'adressant à:

Monsieur Michel Archambault,  
Sous-ministre adjoint au Tourisme  
Bureau des sous-ministres,  
Ministère de l'Industrie,  
du Commerce et du Tourisme,  
1, place Ville-Marie,  
23e étage, Montréal,  
H3B 3M6

4. **Garanties**  
Les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission une garantie:

a) correspondant à 10 000\$, si cette garantie est sous forme de cautionnement de soumission remis par une compagnie légalement habilitée à se porter caution; ou

b) correspondant à 5 000\$, si cette garantie est sous forme d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances.

5. **Clôture des soumissions**  
Les soumissionnaires doivent faire parvenir leur soumission, AVANT 10h00, le 13 mai 1983 à l'adresse suivante:

Monsieur Michel Archambault,  
Sous-ministre adjoint au Tourisme  
Bureau des sous-ministres,  
Ministère de l'Industrie,  
du Commerce et du Tourisme,  
1, place Ville-Marie,  
23e étage, Montréal,  
H3B 3M6

L'ouverture des soumissions aura lieu à cette adresse, à la date et à l'heure précitées. Aucune soumission ne sera acceptée après la date et l'heure fixées.

6. **Remarques**  
Cette offre de soumissions constitue la seule forme de soumission acceptable par le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

Charles E. Beaulieu  
Sous-ministre

LA VILLE DE Québec  
**AVIS PUBLIC**  
**SERVICE DE LA VOIE PUBLIQUE  
ENLEVEMENT DES ORDURES  
DANS LES RUELLLES**  
Les citoyens sont priés de noter qu'à compter du lundi 2 mai 1983 et jusqu'à nouvel ordre, l'enlèvement des ordures ménagères se fera par les ruelles comme par les années passées.  
A compter de cette date, les ordures devront donc être déposées dans leurs receptacles, le long des ruelles, en arrière des propriétés et aux jours habituels, conformément aux dispositions des règlements concernant l'enlèvement des ordures.  
Les citoyens devront aussi prendre les mesures nécessaires pour nettoyer les terrains et parties de ruelles dont ils sont les propriétaires afin de se conformer au règlement municipal numéro 313 concernant la propreté, la salubrité et l'hygiène dans la Ville de Québec. IL N'APPARTIEN PAS AUX EMPLOYES DE LA VILLE D'EFFECTUER CE NETTOYAGE PRINTANIER OU D'ENTREtenir LES RUELLLES PRIVEES.  
Le greffier de la Ville  
Antoine Carrier, avocat

LA VILLE DE Québec  
**AVIS PUBLIC**  
**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, que lors d'une séance tenue le 25 avril 1983, le Conseil municipal de la Ville de Québec a adopté en première lecture le projet de règlement 2925 "Modifiant le règlement numéro 2272" Concernant l'Urbanisme dans les districts Les Saules, Neufchâtel, Duberger et Charlesbourg-ouest", dans le but:  
1- d'autoriser dans le secteur Neufchâtel, du côté ouest du boulevard de la Colline, la réduction la zone industrielle située au nord du chemin St-Barthélemy, de façon à permettre l'implantation de résidences unifamiliales, et en agrandissant pour ce faire, la zone 659-A-04 à même la zone 658-I-13 qui est réduite d'autant, le tout tel que démontré sur le croquis numéro 1 ci-après illustré;  
2- de permettre le long des boulevards Henri IV, de la Capitale, Hamel, l'Ormière et Lebourgneur, dans les zones dans lesquelles le code de spécifications 12.3 s'applique, l'implantation de bâtiments destinés au commerce des véhicules automobiles même si la superficie du bâtiment est inférieure à 20% de la superficie du terrain, et en modifiant pour ce faire, la note 24 qui est jointe au cahier des spécifications;

3- de corriger une erreur matérielle qui s'est glissée lors des amendements successifs au règlement numéro 2272 en appliquant le code de spécifications 51 dans la zone 458 au lieu du code de spécifications 53 qui est actuellement indiqué par les plans de zonage comme s'appliquant dans ladite zone 458, ledit code 53 étant inexistant, et en remplaçant pour ce faire, l'identification de la zone 458-P-53 par l'identification 458-R-51, le tout tel que démontré sur le croquis numéro 2 ci-après illustré;  
4- de permettre dans le secteur Duberger, du côté sud du boulevard Père-Élieux, entre l'avenue Loli et l'avenue St-Omer, la construction d'habitations à logements multiples, et en agrandissant pour ce faire la zone 522-H-79 à même la zone 511-C-23 qui est réduite d'autant, le tout tel que démontré sur le croquis numéro 3 ci-après illustré;  
5- de permettre dans le secteur Neufchâtel la densification de l'implantation de bâtiments résidentiels du côté ouest de la rue Cook au sud de la rue d'Estaires, et en créant pour ce faire, les zones 642-H-99 et 674-H-61.2 à même la zone 655-H-61.1 qui est réduite d'autant, en créant pour ce faire, les codes de spécifications 99 et 61.2, en ajoutant pour ce faire, un article 6.5.3.1 ainsi qu'en ajoutant une note 29 au cahier des spécifications qui est joint au règlement en annexe B, le tout tel que démontré sur le croquis numéro 4 ci-après illustré;

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement en s'adressant au bureau du Greffier de la Ville, 2, rue Desjardins, chambre 313. Prière de noter que le Bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45.  
Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 388 de la Charte de la Ville.  
Le Greffier de la Ville  
Antoine Carrier, avocat

**Appel d'offres**  
Gouvernement du Québec  
Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni toute autre soumission.  
**Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche**  
Des soumissions cachetées seront reçues par le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction générale de Montréal pour l'exploitation d'un service de location d'embarcations au:  
Parc Paul-Sauvé  
Oka, cité Deux-Montagnes  
Cette concession est exploitée sur une (1) période de six (6) mois soit du 1er mai 1983 au 31 octobre 1983. Ce contrat sera attribué pour une (1) période avec possibilité de renouvellement pour deux (2) périodes additionnelles et successives telles que décrite ci-avant.  
Un montant non remboursable de 10 \$ (chèque certifié ou mandat-poste fait à l'ordre du ministre des Finances) est requis pour l'obtention des documents nécessaires à la préparation de la soumission.  
Seuls sont admis à soumissionner, les personnes physiques ou morales ayant leur principale place d'affaires au Québec, ayant une saine et adéquate expérience dans le domaine et ayant les documents en leur nom.  
La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction régionale de Montréal, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 6255, 13e Avenue, Montréal, H1X 2E5, du lundi au vendredi inclusivement entre 8:30 heures et 16:30 heures.  
Chaque soumission sera valable pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions.  
Chaque soumission devra être accompagnée d'un cautionnement de soumission à l'ordre du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 2 000 \$, ou d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au montant de 1 000 \$.

**"AVIS"**  
LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA met en vente sa gare de Saint-Octave, QC, laquelle bâtisse devra être enlevée du terrain du chemin de fer.  
Toute personne intéressée à l'achat de la bâtisse susmentionnée et à son enlèvement du terrain du chemin de fer doit adresser son offre au soussigné dans une enveloppe cachetée portant à l'extérieur la mention suivante: "Personnel et confidentiel". Offre pour l'achat de la gare de Saint-Octave, QC, et son enlèvement du terrain de chemin de fer.  
Les soumissions doivent parvenir au bureau du soussigné au plus tard le 1er mai 1983.  
L'adjudicataire devra obtenir toute approbation fédérale et municipale nécessaire et devenir partie à un contrat écrit pour protéger le chemin de fer contre toute perte, toute dépense, tout dommage, tout risque, et toute responsabilité pouvant provenir ou résulter de l'enlèvement de ladite bâtisse.  
La bâtisse devra être enlevée et le terrain nettoyé à la satisfaction du chemin de fer dans les 60 jours suivant l'acceptation de l'offre à moins qu'on ne convienne d'une prolongation.  
L'adjudicataire devra enlever la fondation au complet, remplir l'excavation de remblai granulaire de bonne qualité et niveler le terrain, le tout devant être conforme aux exigences du chemin de fer.  
La soumission la plus élevée, ni aucune autre soumission, ne sera nécessairement acceptée.  
J.-G. Gagnon  
Ingénieur régional en chef  
CN Rail  
1234, rue Main  
Moncton, Nouveau-Brunswick  
E1C 1H6

**CNR RAIL**  
Prenez avis que TRANSPORT DUCHESNEAU INC s'adresse à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir les permis suivants, visant à effectuer les services suivants:  
**Renouvellement du permis de "TRANSPORT EN COMMUN".**  
**SERVICE no 1:** De l'île d'Orléans à Québec, et retour.  
**SERVICE no 2:** De tout point à tout point sur l'île d'Orléans.  
**SERVICE no 3:** Pour tout voyage spécial ou à charte-partie, en provenance ou à destination de l'île d'Orléans, et retour, selon l'ordonnance 17.  
**Demande de permis "TOURISTIQUE".**  
**SERVICE no 1:** De tout point à tout point sur l'île d'Orléans.  
**SERVICE no 2:** De Québec vers l'île d'Orléans, en prenant les chemins les plus courts menant au port, Ste-Anne ou à l'autoroute Dufferin-Montmorency, vers l'île d'Orléans, avec un arrêt aux Chutes Montmorency, et retour.  
**SERVICE no 3:** De l'île d'Orléans vers Québec, avec arrêt aux Chutes Montmorency, et retour.  
**Remarque:** L'obtention du permis de "TRANSPORT EN COMMUN" est conditionnel à l'obtention du permis "TOURISTIQUE" et vice-versa.  
Du 29 juin 1983 au 31 décembre 1983.  
Toute personne intéressée peut s'opposer ou intervenir à la présente demande dans les cinq (5) jours de la deuxième parution du présent avis dans le journal en s'adressant à la Commission des transports du Québec, 585, boul. Charest est, Québec, Qué. G1K 7W3.  
Roger Duchesneau, président  
TRANSPORT DUCHESNEAU INC.  
79, Isala, Beauport  
Québec G1C 2S6  
1ère publication: le 29 avril 1983

**Commission scolaire Régionale de Tilly**  
**APPEL D'OFFRES PUBLIC**  
La Commission scolaire régionale de Tilly recevra, jusqu'à 11 heures le 27 mai 1983, des soumissions sous enveloppes scellées pour les projets suivants:  
— TRAVAUX DE PEINTURE, PROJETS: 86-783 à 92-783  
— TRAVAUX OCCASIONNELS (MENUISERIE), PROJET: 93-783  
— TRAVAUX OCCASIONNELS DE PLOMBERIE, ELECTRICITE ET CHAUFFAGE, PROJET: 94-783  
— DÉNEIGEMENT "ÉCOLE SEC. BEAURIVAGE", PROJET: 95-783  
— ENTRETIEN DES EXTINCTEURS, PROJET: 96-783  
— DÉNEIGEMENT "ÉCOLE SECONDAIRE PAMPHILE-LEMAÏ", PROJET: 97-783  
— LOCATION D'UN CHARGEUR SUR ROUES, PROJET: 632  
Les soumissionnaires sont priés de ne demander que les sections pouvant les intéresser.  
Les soumissionnaires pourront se procurer les devis et bordereaux de soumissions à partir du 29 avril 1983, en s'adressant au service des achats, 945, rue Wolfe, Sainte-Foy, ou en composant le numéro: 657-3003.  
Les soumissions seront reçues au bureau du soussigné, 945, rue Wolfe, Sainte-Foy, jusqu'à 11 heures, le 27 mai 1983, sous enveloppes scellées, portant la mention "SOUMISSION". Elles seront ouvertes à 11 heures le même jour.  
La Commission scolaire régionale de Tilly ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. Elle se réserve également le droit d'accorder des parties de contrats, si elle le juge à propos.  
DONNE À SAINTÉ-FOY, CE 13e JOUR DU MOIS D'AVRIL 1983.  
**PIERRE R. TREMBLAY, AVOCAT  
SECRETARE GENERAL**

# DOSSIERS

/ Entrevue /

## Le Secrétariat à la jeunesse Surtout pas un bureau de placement

Le 9 mars dernier, le premier ministre René Lévesque annonçait la création d'un Secrétariat à la jeunesse, dans le cadre d'un plan d'action visant à venir en aide aux jeunes, particulièrement touchés par la crise économique.

Michel David, du bureau du SOLEIL à l'Assemblée nationale, a rencontré cette semaine le titulaire de cette nouvelle "créature" gouvernementale, le député de Verchères, Jean-Pierre Charbonneau.

S'il y a une chose que le nouveau Secrétariat à la jeunesse n'est pas, dans l'esprit de son titulaire, M. Jean-Pierre Charbonneau, c'est bien un bureau de placement pour les jeunes chômeurs et assistés sociaux.



Michel David

Quand M. René Lévesque en a annoncé la création, le 9 mars dernier, au moment où il rendait public son "plan d'action" pour les jeunes, le Secrétariat à la jeunesse a aussitôt été perçu comme la réponse du gouvernement au problème du chômage chez les jeunes.

"Le secrétariat n'est pas un cheveu qui est arrivé sur la soupe à cause de la crise, proteste M. Charbonneau. Sa création n'est pas une simple mesure conjoncturelle et je vais travailler à ce qu'il devienne un acquis permanent."

Au cours d'une entrevue accordée au SOLEIL, le député de Verchères a expliqué que la mise en oeuvre du plan d'action n'était qu'un des volets du mandat qui a été confié au secrétariat. Et à ses yeux, ce n'est pas nécessairement le plus important.

Son rôle consistera tout autant à assurer la coordination des politiques à l'égard des jeunes élaborées dans les divers ministères, à susciter de nouvelles initiatives et à favoriser les recherches permettant de mieux

identifier les besoins des jeunes. Il sera en quelque sorte leur "lobbyist" auprès du gouvernement.

Mais avant tout, le secrétariat devra établir sa crédibilité auprès des jeunes eux-mêmes, sans quoi il est condamné à demeurer une structure vide de sens. "Il faut que les jeunes considèrent le secrétariat comme un allié", explique M. Charbonneau.

### Un carrefour

Depuis sa nomination, le travail du nouveau secrétaire a surtout consisté à "tenir le phare" en attendant que sa petite équipe soit constituée.

La création du secrétariat a suscité une multitude d'attentes qui se sont traduites en autant d'offres de services, de demandes d'emplois, de subventions ou simplement d'informations.

Et c'est précisément cette orientation que M. Charbonneau entend donner à son "ministère": celle d'un "carrefour" où les intervenants de tous ordres, qui agissent souvent en solitaires, puissent se rencontrer.

"Il y a une multitude d'initiatives-jeunesse qui ont éclos un peu partout sans que ces projets ne soient connus de ceux qui mènent des projets semblables ailleurs et qui pourraient bénéficier de l'expérience", explique-t-il.

Outre les mesures prévues au plan d'action, le Secrétariat à la jeunesse ne pourra offrir dans un premier temps qu'un support technique à ces différents projets. M. Charbonneau n'exclut toutefois pas qu'il puisse



Jean-Pierre CHARBONNEAU

éventuellement déborder le cadre du plan d'action et financer directement certains projets qui ne répondent pas à ses normes.

Les moyens mis à la disposition du secrétariat sont cependant modestes. En annonçant sa création, le premier ministre avait bien insisté sur ce point: il s'agira d'une "structure légère".

Aucune enveloppe budgétaire n'a été fixée pour la présente année, qui servira de mesure pour les prochaines, mais les coûts d'opération ne devraient pas excéder \$2 millions. Les effectifs seront limités à 25 personnes, toutes contractuelles.

M. Charbonneau a fait appel à Michel Petit, qui travaillait jadis avec M. Claude Charron, pour être son

"chef de cabinet". Depuis le début de la semaine, l'ancienne directrice du Festival d'été de Québec, Mme Danielle Bouchard, occupe le poste de directrice générale.

### Plan d'action

Dans la mise en oeuvre du plan d'action, le Secrétariat à la jeunesse jouera d'abord un rôle de coordination entre les différents ministères sectoriels impliqués (Éducation, Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu, Affaires sociales, et d'évaluation des programmes).

Il agira également comme maître-d'oeuvre du programme des Jeunes volontaires. À cette fin, on s'est assuré les services du directeur du mouvement québécois des chantiers — l'équivalent québécois de Katimavik — M. Raymond Hade.

Le secrétaire à la jeunesse insiste sur le fait que le plan d'action n'est pas spécifiquement un programme de création d'emplois et qu'il en résultera très peu d'emplois permanents.

M. Charbonneau s'insurge contre le sophisme voulant que le gouvernement "crée" des emplois. "Le gouvernement ne crée pas d'emplois permanents, explique-t-il. Les seuls qu'il peut créer, ce sont des jobs de fonctionnaires. Pour le reste, ce n'est que de l'incitation."

Il croit d'ailleurs que "résumer le problème de la jeunesse au problème de l'emploi, c'est fausser la réalité". S'appuyant sur une étude réalisée par l'OPDQ en 1978, il estime que le

problème réside surtout dans la "brisure" entre les jeunes et le marché du travail, qui déçoit leurs attentes.

À l'époque, cette brisure était responsable du fait que deux fois plus de jeunes de moins de 25 ans quittaient volontairement leur emploi au Québec qu'ailleurs au Canada, parce qu'il ne répondait pas à leurs aspirations. "Malgré la crise, c'est encore vrai", pense le député de Verchères.

Plutôt que d'insister sur la création d'emplois qui, de toute façon, ne seront que temporaires, M. Charbonneau explique qu'il s'agit surtout de favoriser "l'insertion sociale" des jeunes.

C'est l'esprit qui animera, selon lui, le programme des Jeunes volontaires "qui n'est pas une solution au problème du chômage chez les jeunes". Le secrétaire à la jeunesse déplore d'ailleurs que tout le débat autour du "service civil" ait fait croire qu'on allait ainsi créer des emplois, alors que ce n'est pas le cas.

Pour les 40,000 ou 45,000 jeunes qui trouveront une occupation temporaire grâce aux différentes mesures du plan d'action, M. Charbonneau estime qu'il y en aura peut-être 100,000 ou même 200,000 qui en bénéficieront d'une manière ou d'une autre, qu'il s'agisse de décrocheurs qu'on aura rapatriés à l'école ou de ceux qui fréquentent les Maisons de jeunes.

"Moi, ce que je veux, c'est d'aider les jeunes à vivre leur vie de façon positive", conclut-il. Mais pour les emplois, il faudra s'adresser ailleurs.

/ Document /

## Message du 1er mai de l'Assemblée des évêques Une Eglise solidaire des chômeurs

Dans son message à l'occasion du 1er mai, l'Assemblée des évêques du Québec réitère son appui à la Grande Marche pour l'emploi, organisée par plusieurs groupes populaires et syndicaux le 28 mai prochain. Voici de larges extraits du texte rédigé par le Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques.

### par l'Assemblée des évêques du Québec

... En maintes occasions depuis quelques années, tant au sein de l'Assemblée des évêques du Québec que de la Conférence épiscopale du Canada, nous avons posé la question du chômage et des problèmes que ce phénomène suscite chez ceux et celles qui en sont victimes. L'automne dernier, nous lançons un cri d'alarme devant la situation socio-économique des jeunes. Cet appel a été repris sous forme de plusieurs dossiers dans les médias et a suscité de nombreuses initiatives dans beaucoup de milieux. Nous croyons en percevoir quelques échos, en particulier dans les récents projets du gouvernement du Québec pour les jeunes.

Au début de l'année, la déclaration de la Commission des affaires sociales de la Conférence épiscopale du Canada sur certains aspects moraux de l'économie provoquait un débat autour de la crise que nous traversons et de certaines priorités à établir dans cette période critique. Ce n'est pas à partir d'options politiques ou d'analyses sophistiquées que nous en sommes venus à prendre la parole; c'est dans le coté-à-coté quotidien d'hommes et de femmes durement touchés par la crise qui sont nos soeurs et nos frères et dont un grand nombre partagent notre foi en Jésus-Christ.

Notre appui à la Grande Marche s'enracine dans ce vécu que nous partageons avec des personnes de toutes les régions du Québec. En d'autres circonstances, nous nous sommes fait l'écho de ceux et celles qui vivent des difficultés économiques. Aujourd'hui nous appuyons une démarche collective de prise en charge de ces personnes. Nous avons parlé avec eux et maintenant nous voulons marcher à leur côté. Nous nous sentons pressés de le faire par solidarité humaine sans doute, mais surtout au nom de notre sollicitude pastorale stimulée par celle du Christ envers les chômeurs de son temps (Mt 20, 1-7).

### Éléments de réflexion

Il n'est pas inutile de revenir brièvement sur la priorité de la lutte

au chômage, sur l'utilisation rationnelle de la technologie et sur les rapports entre le travail et le capital. Ces sujets ont été au coeur du débat suscité par la déclaration de janvier. C'est la preuve qu'il s'agit d'enjeux majeurs pour notre société.

Le chômage ne frappe plus seulement certains secteurs traditionnellement plus vulnérables, il atteint de plus en plus de personnes des différents groupes socio-économiques. La contagion prend des proportions telles qu'on ne peut éviter d'en faire la priorité dans les temps qui viennent. Il semble que le Canada ait connu l'une des pires performances des pays développés et que les pertes d'emplois atteignent particulièrement le Québec.

Un modèle qui risque de s'établir dans la société issue de la crise, c'est celui d'une société à deux étages. Une minorité de personnes auraient des emplois stables, permanents et créateurs, à côté d'une majorité devant se contenter d'emplois précaires peu rémunérateurs et peu intéressants. Le Japon vivrait déjà dans ce schéma de société. Pour d'autres analystes, le travail partagé serait la voie de l'avenir. Dans cette hypothèse, travailleurs et travailleuses devraient se contenter d'un emploi rémunéré à temps partiel et occuper le reste de leur temps à des tâches personnelles et communautaires. Quel serait alors le niveau de vie de ceux et celles qui subviennent à peine à leurs besoins avec le revenu d'un travail à plein temps?

Quelle que soit la perspective à retenir, il demeure que l'avenir de l'emploi soulève bien des appréhensions et que dans l'immédiat, la lutte au chômage doit être une priorité, puisque des milliers de personnes en sont affectées durement, en particulier les jeunes et les femmes. Il faut pouvoir offrir des emplois stables et créateurs à tous et à toutes.

Un deuxième sujet qui éveille beaucoup de passion est la nouvelle technologie. Qu'il soit entendu que nous ne sommes pas contre l'innovation technologique. Nous reconnaissons aussi qu'elle est encore relativement peu implantée au Québec. Il y a un peu de robots dans les



Les marches d'appui aux chômeurs se sont multipliées partout au Québec au cours des derniers mois.

usines et la bureautique n'est pas très répandue chez nous. Toutefois, la révolution électronique poursuit sa poussée, tout le monde en parle et on en fait la promotion tous les jours. Quant à nous, nous refusons d'en faire un critère absolu du progrès social. Nous croyons que les transformations technologiques peuvent être planifiées en rapport avec le travail. Il faut tenir compte des effets de ces changements sur les personnes et leurs chances d'emploi. C'est en ce sens que nous avons parlé de technologie appropriée. Celle-ci ne doit pas être introduite qu'en fonction du marché pour telle entreprise, mais aussi en tenant compte de ses effets sur l'ensemble de notre collectivité. Il faudra prévoir des stratégies de création d'emplois ajustées au virage technologique qui s'annonce.

Quant à la question des relations entre le travail et le capital, nous voulons rappeler la perspective de la lettre de Jean-Paul II sur le travail humain. Les propos du pape sont d'ailleurs en continuité avec ses réflexions antérieures sur la primauté

de la personne. La vision matérialiste et industrielle du travail réduit le travailleur au rôle de marchandise. Pour nous, c'est la personne qui donne de la valeur au travail et le travail est pour la personne. Le capital est le fruit des matières premières qu'offre la nature, du savoir humain accumulé et des moyens de production. Il découle, pour une large part, du travail humain des générations qui nous ont précédés. Néanmoins, ce capital ne reste qu'un ensemble de biens qui doivent servir au travail. Comme personne, l'être humain est seul sujet du travail et c'est en ce sens que nous affirmons que le travail a priorité sur le capital. Celui-ci doit à son tour servir au travail et à la satisfaction des besoins de l'ensemble. Notre approche risque d'être taxée encore une fois d'idéalisme, voire de "naïveté", mais nous la maintenons à l'encontre d'un certain "économicisme" que dénonce Jean-Paul II (*Le travail humain*, no 13).

Le monde ne constitue pas d'abord un marché, mais une communauté de peuples. Les peuples ne sont pas des concurrents, mais des

groupes en interrelations qui doivent coopérer pour le mieux-être de chacun et de l'ensemble. Nous contestons radicalement cette vision basée sur la compétition des peuples et des personnes. La militarisation au niveau mondial et l'aggravation des conflits font d'ailleurs partie de cette perspective basée sur la loi du plus fort. Nous voyons quant à nous, dans la transnationalisation de l'économie et des communications, non pas un contexte appelant la compétition et la lutte effrénée, mais la coopération et l'entraide.

Cela est aussi vrai entre Québécois qu'au plan mondial. La crise que nous traversons rend chacun inquiet et vulnérable. La tentation est au repli et au chacun pour soi. Nous sommes pourtant convaincus au contraire que la solution est du côté de l'entraide et du partage. Nous devons tous gagner. Nous souhaitons que le processus de la Grande Marche amorce dans toutes les régions du Québec cet esprit de participation et d'échange qui permettra à chacun et chacune un raisonnable bien-être malgré les difficultés à traverser...

# LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur: Jacques-G. Francoeur  
 Rédacteur en chef et Éditeur adjoint: Claude Masson  
 Président et directeur général: Paul-A. Audet  
 Directeur de l'information: Gilbert Athot  
 Vice-président et trésorier: Charles-A. Poulin  
 Directeur de l'édition: Jacques Dumais

## Reagan tire la sonnette d'alarme



paul lachance

Le président Ronald Reagan semble décidé à employer tous les moyens de persuasion pour convaincre le Congrès et l'opinion publique américaine d'appuyer sa politique en Amérique centrale.

Mardi soir, il s'est adressé aux deux Chambres et à la nation dans l'espoir de dégager un consensus à cet égard. Il a dénoncé "l'interventionnisme soviétique" dans la région qui menace les intérêts et la sécurité des États-Unis, prôné à nouveau la politique de son gouvernement pour y faire face, et réclamé la solidarité nationale.

Le fait est que le Congrès et l'opinion n'ont peut-être pas jusqu'à présent compris le véritable problème auquel doit faire face l'administration Reagan. Et le défi de celle-ci est de les alerter contre les réels dangers que cela représente. Et, une administration qui tire dans une direction et un Congrès dans l'autre semblent bien être la formule idéale pour aboutir à un désastre en politique étrangère.

En fait, l'administration Reagan ne peut se passer de l'assistance du Congrès, même si, techniquement parlant, il lui est possible de se procurer les fonds nécessaires pour aider le Salvador. Mais cela ne pourrait que s'avérer improductif et ne pourrait que risquer de démontrer à l'opinion publique les déchirements qui divisent ses législateurs et la rendre davantage sourde à tout appel de solidarité.

En ce sens, le président Reagan est bien conscient qu'il ne peut rien faire de valable pour pallier les menaces qui se profilent sur l'horizon centre-américain sans que le Congrès prenne à cet égard ses pleines responsabilités et en assume aussi les conséquences.

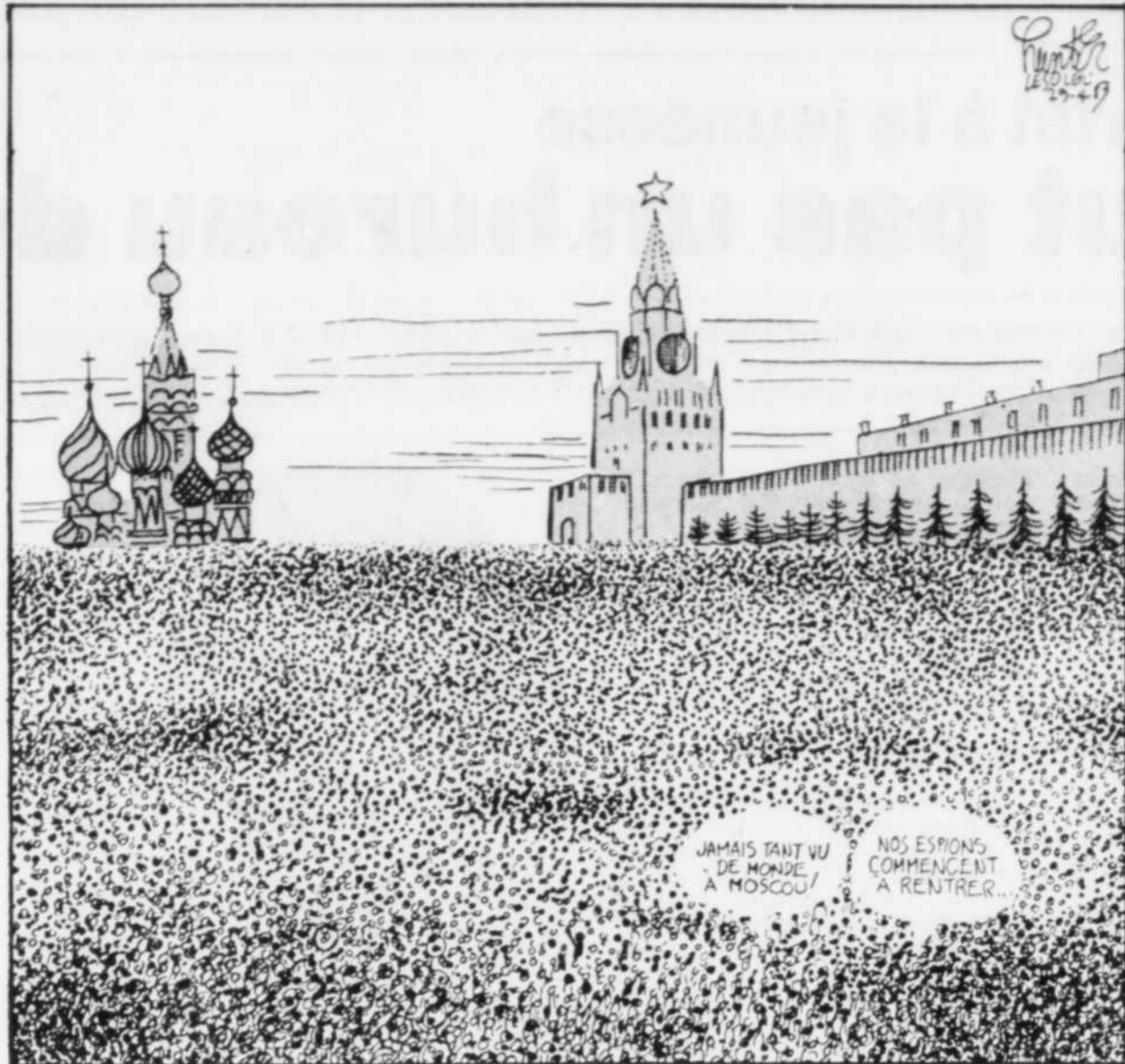
La tâche est certes difficile pour le président américain d'apporter des preuves substantielles et palpables de ce qu'il avance, de combattre, surtout, les divers mouvements et les flots de rhétorique qui embrouillent les données de la situation à laquelle il a à faire face.

Ainsi, mardi soir, il s'est efforcé tout au long de son discours de répondre à des accusations notamment de membres du Congrès, selon lesquelles la CIA était impliquée dans une tentative de déstabilisation du gouvernement nicaraguayen.

La moralité en politique internationale doit regrettablement être, quelquefois, un choix forcé entre de moindres maux. Ainsi, comparer le gouvernement salvadorien avec ce qui pourrait arriver si les forces totalitaires triomphaient, ou avec le régime nicaraguayen actuel, constitue un argument moral très fort pour accorder l'assistance militaire nécessaire pour assurer la survivance du gouvernement actuel.

Et le défi de l'administration Reagan est de rendre le peuple américain conscient de l'importance stratégique du Salvador et du Nicaragua et de le mettre en garde contre le danger que la simple inaction puisse entraîner ces pays dans l'orbite soviétique.

Cette administration a le devoir et la responsabilité de rendre crédible l'assistance américaine dans la région, de prendre des décisions militaires et politiques d'abord en fonction de ce qui a besoin d'être fait et de faire exécuter ces décisions de la manière la plus effective qui soit. Elle ne peut faire plus. A cet égard, le président américain a une dure tâche à remplir.



### bloc-notes

## Légitimité du Québec rétablie

Dans un jugement extrêmement important rendu, mercredi, le juge en chef Jules Deschênes, de la cour supérieure, reconnaît la souveraineté complète de l'Assemblée nationale du Québec eu égard au droit de soustraire ses propres lois de la charte canadienne des droits et libertés.

Ainsi, le gouvernement du Québec a gain de cause sur l'Alliance des professeurs de Montréal (CEQ) et le gouvernement du Canada. Ceux-ci contestaient la loi dérogatoire 62, adoptée le printemps dernier, de même que celles, subséquentes, qui en découlaient. Le Québec avait agi pour se prémunir contre les effets d'une charte fédérale ratifiée à son corps défendant par suite du "coup de force" constitutionnel de novembre 1981.

Le jugement Deschênes porte

un dur coup aux syndiqués des secteurs public et parapublic qui, à la suite de plusieurs lois abusives dont ils ont fait les frais depuis l'été dernier, anticipaient une revanche juridique pour émasculer la légitimité gouvernementale. Ottawa s'associait à cette fronde avant tout politique parce que, il y a un an déjà, il projetait de faire vérifier par les tribunaux la constitutionnalité de la loi 62.

Le magistrat rétorque qu'il n'appartient pas au pouvoir judiciaire de se substituer au pouvoir politique dans ce domaine. Sa position s'avère on ne peut plus justifiée compte tenu du juridisme à outrance dans lequel les gouvernants glissent de plus en plus au mépris de leurs responsabilités élémentaires. M. Deschênes leur rappelle à juste titre qu'il n'appartient

pas aux juges de gouverner ou de sévir contre des abus de souveraineté parlementaire quand, de quatre ans en quatre ans, les électeurs sont là pour élire ou défaire démocratiquement leurs gouvernants.

Cette approche a d'autant plus de poids que l'on ne saurait taxer le juge Deschênes de sympathies péquistes. Son jugement rappelle aussi une sévère mise en garde récente du président de l'Association du barreau canadien. Me Yves Fortier, la semaine dernière, flétrissait l'incurie du législateur qui implique les juges, bien malgré eux, dans des débats politiques. Le résultat, en bout de ligne, est que leur crédibilité et l'ordre social en prennent pour leur rhume.

Jacques DUMAIS

## Le Nid-de-Corbeau croasse

Les dépêches en provenance de la capitale fédérale apportent des notes encourageantes pour les agriculteurs du Québec et pour l'ensemble de la population. Les élus libéraux des circonscriptions rurales réclament en effet de leur propre gouvernement des amendements majeurs à la politique du transport des grains dans l'Ouest annoncée en février dernier.

La Coalition pour la survie de l'agro-alimentaire au Québec accuse d'une part le ministre Jean-Luc Pepin de modifier sans raison la structure agricole du pays sous prétexte de revivifier le réseau ferroviaire désuet des provinces de l'Ouest.

Mais les députés libéraux du Québec, d'autre part, s'étaient au moins publiquement ralliés à la position du gouvernement qui considérait comme négligeables les conséquences de cette politique

pour le Québec.

Aujourd'hui, leur opposition au projet se fait de plus en plus vive: les députés des régions rurales auraient l'intention dès la semaine prochaine de se rendre aux revendications de leurs électeurs qui avaient manifesté leur mécontentement d'une façon vigoureuse lors d'assemblées publiques.

La "colère verte" secoue depuis l'automne dernier l'ensemble des campagnes québécoises, à la suite de la publication du rapport de l'économiste Clay Gilson qui recommandait notamment de subventionner dorénavant les fermiers de l'Ouest, et ce quelle que soit leur production, plutôt que les sociétés de chemins de fer comme c'est le cas depuis la signature de l'entente du Nid-de-Corbeau, en 1897.

Le projet tel que présenté par le ministre Pepin en février semble

d'ailleurs destiné à subir de profondes modifications à la suite de l'éclatement du consensus que M. Gilson semblait avoir établi entre les principaux intéressés dans les provinces de l'Ouest.

Le réveil des députés libéraux, bien que tardif, peut s'expliquer par le fait que les projets de loi se concoctent dans les ministères et les cabinets des ministres à leur insu, et que seules des réactions extérieures peuvent soulever leur curiosité.

Il reste à souhaiter que leur action au sein du caucus libéral ainsi que du gouvernement dans son entier réussisse, car il est de l'intérêt de l'ensemble des Québécois(es) que la construction de voies ferrées dans l'Ouest n'appauvrisse pas par ricochet l'industrie agro-alimentaire locale.

Raymond GIROUX

## à propos Anorexie ce mal d'amour

L'anorexie, cette maladie de la minceur excessive, se manifeste, quand on ne la connaît pas, sous un jour sympathique. Quelle femme n'envie pas secrètement ces longues créatures qui n'en finissent plus d'être délicates. Voilà enfin des personnes qui ont le courage de résister devant un morceau de sucre à la crème!

D'ailleurs, même si cela peut sembler contradictoire, l'anorexie est d'abord perçue comme une maladie de riches. Les jeunes filles de bonne famille, inscrites dans les collèges privés, sont des cibles faciles. Les garçons ne préfèrent-ils pas les femmes sveltes? Les pauvres, qui se nourrissent de pomme de terre et de pain, ont plutôt tendance, quant à eux, à devenir obèses. Il faut avoir les moyens de choisir ses aliments pour s'offrir le luxe de compter les calories.

En partie vraies, ces considérations perdent cependant leur pertinence à la lecture du volumineux dossier publié cette semaine, dans LE SOLEIL, sous la signature de Lise Lachance. Si les victimes d'anorexie sont des personnes sympathiques, leur vie, à cause de cette maladie, devient un véritable cauchemar. Hommes ou femmes, riches ou pauvres, plus personne maintenant ne peut se croire véritablement à l'abri. "L'anorexie risque de devenir la maladie du siècle", dit le Dr Pierre Langelier, neuroendocrinologue, attaché aux hôpitaux de l'Enfant-Jésus et Saint-François-d'Assise.

Marie, Josée, Micheline, Alain et les autres nous font découvrir, à travers leur témoignage, le terrible mal qui les ronge. Mourir de faim au Québec, c'est possible. A l'opposé de cette privation, curieusement, se retrouve la boulimie. L'estomac vide, certains anorexiques se jettent sur la nourriture et dévorent jusqu'à ce qu'ils en vomissent. Le lendemain, à la manière de l'alcoolique qui a fait une rechute, ils regrettent.

Tout au long de cette impressionnante série, on a l'impression d'ailleurs que la frontière entre l'anorexie et l'alcoolisme est mince. Monique, cette grande femme de 5 pieds 8 pouces dont le poids est descendu à un certain moment à 94 livres, avoue sa dépendance devant l'alcool. Elle a même dû être traitée.

On se prive de manger, on boit, on fume. Il y a là tout ce qu'il faut pour rester mince. Pourtant, l'anorexique n'est jamais satisfait de son poids. Il se regarde dans le miroir et se trouve laid. C'est qu'au fond il ne s'aime pas. Il n'est pas sûr non plus que les autres l'aiment. Alain T., qui est né au milieu d'une famille de 13 enfants, explique l'origine de son problème: "Trop petit pour les plus grands et trop grand pour les plus petits."

L'anorexie puise loin ses racines. Les parents sont occupés. Ils oublient parfois de dire à leurs enfants qu'ils les aiment.

Anne-Marie VOISARD

### mot à mot

## Le bénévolat: force majeure de la décennie

(NDLR) — Prenant la parole, mardi, dans le cadre du colloque sur "le bénévolat et la crise", organisé par le Centre d'action bénévole de Québec, l'éditeur adjoint et rédacteur en chef du SOLEIL lançait cet appel dont nous publions un extrait.

par Claude MASSON

(...) Les entreprises privées, qui n'ont de privés que leurs recherches et leurs bilans face à la concurrence industrielle parce qu'elles réalisent un produit qui est "public" et desservent une clientèle cible qui forme en soi un groupe social, devraient former — dans chacune d'elles — un comité de bénévoles, composé de gens de l'entreprise ou de l'extérieur, qu'appuierait l'entreprise — techniquement ou financièrement —.

Cette formule permettrait aux entreprises de s'impliquer socialement, selon leurs possibilités, et de participer à cette transformation sociale qui, même au plan économique, aurait des retombées positives pour elles. En effet si, par le bénévolat, la communauté réussit à se donner des services, le compte de taxes sera moins élevé en bout de ligne.

Pour les entreprises de moyenne ou de grande importance, dépendant jusqu'ou irait leur intérêt économique,

un permanent pourrait être prêt à temps partiel à ce comité de bénévoles.

Cette formule remplacerait ou élargirait le mandat des "comités d'entreprises" ou des "clubs sociaux d'entreprises" qui existent déjà à plusieurs endroits mais dont les objectifs sont limités aux seules fins récréatives ou sociales des membres de l'entreprise.

Le comité de bénévoles serait à l'écoute de la communauté où est située l'entreprise et tenterait de répondre à l'un ou l'autre des besoins du milieu.

Vous imaginez-vous un seul instant quels résultats fantastiques pourraient obtenir une population de 15 ou 20.000 habitants si les cinq entreprises de la ville décidaient de collaborer chacune à un projet par année?

Utopique, direz-vous. Peut-être. Mais il s'agit que l'une ou l'autre des entreprises lance l'initiative pour que les autres ne se laissent pas "manger la laine sur le dos".

Les syndicats ont aussi un rôle à jouer en matière de bénévolat. Plutôt que de voir les bénévoles comme des ennemis, des adversaires, des concurrents ou des "voleurs de jobs", les syndicats devraient accepter d'inclure

dans les conventions collectives la définition du rôle et du travail des bénévoles, où il en existe.

Les syndicats devraient considérer l'action bénévole comme susceptible d'être créatrice d'emplois. En effet, un service commencé par des bénévoles s'avérera peut-être bien vite une nécessité et deviendra, alors, une source d'emplois rémunérés.

En outre, dans le contexte actuel, avec le haut taux de chômage, d'une part, et la nécessité pour un grand nombre de travailleurs de se recycler dans un nouveau métier ou dans une nouvelle carrière, d'autre part, il serait bon d'envisager le bénévolat comme une forme d'apprentissage ou de perfectionnement. De même, pour les étudiants qui ne réussissent pas à obtenir un emploi, le bénévolat serait une avenue pour acquérir une expérience auprès des employeurs.

Un nouvel état d'esprit est évidemment nécessaire de la part des employeurs et des syndicats. Si chaque instance se protège sur la base des seuls droits acquis, cette attitude réciproque empêchera l'intégration de milliers de bénévoles — volontaires ou forcés par la conjoncture — dans les

différentes sphères de la société.

Entreprises et syndicats feraient preuve d'un conservatisme dépassé et dangereux s'ils refusaient de participer à tout mouvement social de cette nature. Se prendre en main, réduire collectivement nos obligations financières en s'occupant de nos affaires communautaires, reconstruire un climat social favorable par une nouvelle implication de tous les intervenants, développer les connaissances et les compétences de chez nous en donnant la chance au plus grand nombre de se rendre utiles sont de beaux engagements théoriques qui ne pourront se réaliser, dans l'avenir, sans la présence et l'intégration des bénévoles.

Les gouvernements, chefs de file d'une société, ne peuvent être absents de cette opération. Sans multiplier les structures et les organigrammes déjà trop nombreux, une politique de l'action volontaire devrait être élaborée, laquelle pourrait comprendre au moins trois éléments:

- La reconnaissance et la définition du rôle du bénévole dans la société québécoise;
- La planification et la coor-

dination, probablement au sein du nouveau ministère des Relations avec les citoyens de préférence au ministère des Affaires sociales déjà passablement géant, de ce qui se fait ou pourrait se faire dans les divers ministères et organismes d'Etat, dans le domaine de l'action volontaire;

● L'établissement de critères justifiés et justifiables, cohérents et permanents pour l'attribution de subventions aux organismes à but non lucratif et / ou bénévoles.

Il s'agit ici d'idées sommairement élaborées. Je suis disposé, à titre bénévole, à pousser plus loin la réflexion sur ces divers sujets si jugé utile par le Centre d'action bénévole de Québec.

Ces propositions ont un double objectif: 1 — reconnaître, par tous les moyens possibles, l'énorme contribution qu'apportent à la société québécoise ces milliers de bénévoles qui, sous une forme ou sous une autre, consacrent une partie de leur vie à l'action volontaire et 2 — sensibiliser les Québécoises et les Québécois à la nécessité de participer, même modestement, à ce mouvement collectif du bénévolat qui sera l'une des forces de notre société pour les 10 prochaines années.

# LA PAGE DES LECTEURS

## La justice

### Parlons-en des alternatives à l'incarcération!

(Lettre adressée à l'éditorialiste Anne-Marie Voisard)

J'ai pris connaissance dans l'édition de jeudi 21 avril, de la lettre que vous adressait M. André Chandonnet.

Son style littéraire flamboyant n'a d'égal que ses envolées oratoires. J'en ai déjà été témoin. C'est long, parsemé d'ambiguïtés, et ça ne veut jamais rien dire.

M. Chandonnet, autrefois petit fonctionnaire anonyme à la prison d'Orsainville, est pourtant bien documenté sur le sujet présentement traité, mais il a toujours préféré l'effort intellectuel à celui qui découle d'une action.

Probablement traumatisé par le bruit assourdissant des lourdes portes de la prison, il a dirigé ses énergies dans un autre secteur aussi apathique que celui dans lequel il opérait antérieurement.

Parlons-en des alternatives à l'incarcération. Nous ne ferons

qu'alimenter un sujet qui refait surface périodiquement depuis plusieurs années et qui a donné des résultats étourdissants. On n'a qu'à penser à toutes ces prisons qui sont tellement surpeuplées, qu'à certains endroits on fait coucher les détenus dans les corridors.

Il suffit de constater le sort que l'on a fait subir à certaines maisons de transition qui s'avèrent une alternative à l'incarcération, pour en arriver à la conclusion bien triste, que tous les impliqués dans le système se fichent éperduement du délinquant. Leur inertie va de pair avec le manque de réceptivité qui règne au sein de la société.

Bâtissons plutôt dans le ciment. Comme le disait si bien le député qui patronne Donnacona, nous allons créer 250 emplois, et après tout, un pénitencier ne coûte que \$75 à \$100 millions.

G.A. Parent  
Charlesbourg

## La version du maire

(Lettre adressée à M. Ghislain Rhéaume, de Lac Saint-Charles)

Je veux faire suite à l'accusé de réception que je faisais il y a quelque temps de votre lettre du 26 février dernier, qui m'informait que vos enfants avaient été interceptés en se promenant en motoneige sur le lac Saint-Charles, "ce qui leur a valu des amendes totalisant \$280".

J'avoue que la lecture de cette lettre m'avait fait immédiatement demander un rapport à notre service de police. Maintenant que je l'ai reçu, permettez-moi de nuancer votre colère et celle que vous avez distillée à travers les tribunes libres de notre presse québécoise.

Vérification faite, en date du 7 avril, vos jeunes n'ont pas été condamnés par la cour municipale, ils ont reçu des avis sommaires totalisant bien la somme de \$280, et dont le détail est le suivant:

1—Avoir circulé en motoneige sur le lac Saint-Charles (2 véhicules), règlement municipal 1930, article 5, \$35 x 2: \$70.

2—Avoir eu un véhicule-moteur routier non immatriculé pour l'année courante, (2 véhicules), code de la route, article 4, \$105 x 2: \$210.

Je dois vous dire que la Ville de Québec a le devoir de protéger de la pollution la réserve

## "La justice sale et pourrie"

Alain Labonté faisait cette déclaration, lorsqu'il fut condamné à la prison à vie pour le meurtre d'une transexuelle. Que faut-il en penser? Pour ma part, je trouve cette réflexion complètement stupide surtout venant d'un type comme lui. A l'entendre, il aurait fallu que les jurés le déclarent non coupable et que lui ait la permission de tuer quand ça lui chante.

Selon son avocat, il n'était pas responsable car il avait pris de la mescaline. Je puis vous dire que j'ai déjà pris de la mescaline, il y a quelques années, que je connais des tas de gens qui en ont pris mais que jamais ils n'ont tué personne.

Avant on prétextait le passé malheureux des assassins pour expliquer leur geste, maintenant on utilise la drogue. Si vraiment la justice est sale et pourrie, il est la dernière personne qui peut se permettre ce genre de déclaration, et selon moi, lorsqu'on respecte les gens et les lois, on n'a pas à crier contre la justice car on n'y a pas affaire.

Marcel Côté  
Québec

## à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390 rue Saint-Vallier est. Québec, G1K 7J6

## La jeunesse

### Pourquoi les jeunes manifestent si peu d'intérêt pour la culture?

Vous est-il arrivé de constater votre ignorance et de vous en sentir humiliés ou choqués? A quoi est dû le fait que notre savoir ne vaut qu'à peine la moitié de celui de nos parents?

Nos aînés allaient au collège, au séminaire, se plaient à une discipline sévère. Ils en ressortaient avec ce que l'on ose appeler aujourd'hui une "culture". D'où vient notre "carence culturelle"? Certes, il y eut cette révolte en 1965 contre les écoles privées. Serait-ce depuis lors que la notion de culture personnelle aurait disparu? Pourtant, il y a toujours des cours d'histoire, de

sociologie, de politique... que les jeunes peuvent suivre. De même qu'il existe toujours des bibliothèques et des livres. Mais l'intérêt? Pas celui forcé, l'autre, le désir d'apprendre.

Il y a encore, par contre, des jeunes possédant le sens du mot "culture". Mais une majorité considère ce mot avec indifférence. Ils considèrent d'ailleurs beaucoup de choses qu'on leur apprend avec un intérêt fort secondaire. Il n'est nullement question d'ironiser ou de juger. J'en suis, de ce groupe d'"ignorants". Pourquoi si peu d'intérêt?

Voilà le hic. Qu'est-ce qui rend les jeunes si peu avides de principes? A moins que ce ne soit un changement favorable à une société meilleure? Peut-on juger si c'est le cas? Que ce soit mieux ou pire, qui en sont responsables de cette métamorphose? Et allions-nous vers un autre changement qui nous mènera plus bas?... ou plus haut?

S'il est important de comprendre, disons que l'état actuel de notre société et ses impacts remettent en question nos concepts d'une formation adéquate pour y vivre, dans cette

société. La société est-elle en décadence? Plusieurs le prétendent. D'où nous vient cette constatation? A-t-elle une relation avec notre semblant de léthargie? L'esprit humain est-il assez fort pour démolir les principes d'une société?

Hypothèses sans preuve. Qui, par ailleurs, pourrait en donner une. Une simple pensée a été exprimée. La réfléchissons-nous? En voyons-nous l'utilité? Sans doute, cette fois, affirmons que oui.

Martine Lavole  
Québec

## Ma fillette de 13 ans fume depuis longtemps



Le Soleil, Clément Thibeault

Suite à la recommandation de votre journal, je lance un cri d'alarme à tous les parents, par l'intermédiaire de la page des lecteurs.

Il est spécifiquement question ici d'enfants de 7 ans en montant qui fument un peu partout, y compris à l'école, et au retour de l'école, et aussi incroyable que cela puisse paraître, dans les cours de récréation à l'école même.

Les questions qui me viennent immédiatement à l'esprit sont: qui vend des cigarettes aux enfants? Existe-t-il un marché noir à ce niveau? Comment ce trafic s'opère-t-il?... Vente aux paquets (cotisation entre eux pour les acheter aux paquets, ou bien à la cent — \$0.10 la cigarette)? Y a-t-il des lois empêchant la vente des cigarettes aux enfants par les commerçants ou la procuracy de cigarettes aux enfants par complice (adolescents ou adultes)?

Ceci dit, ce qui est le plus alarmant ce sont les moyens pris par les enfants, surtout les fillettes, pour se procurer des cigarettes. Comprennez mon inquiétude, moi, une mère de famille sur le bien-être social, dont la fillette de treize (13) ans fume depuis longtemps. Voyez-vous, lorsque je lui ai demandé d'où venait l'argent, elle répondit de cotisations entre fillettes et de commissions chez les voisins. Avouez qu'au prix où se vendent les cigarettes, les sources mentionnées sont nettement insuffisantes.

Face aux dangers du tabagisme chez les enfants (cancers), incendies, vols et prostitution) qui peut m'aider? Quelles sont les lois en vigueur pour ce faire? Et, qui doit prendre ses responsabilités, en dehors de moi, à l'école et ailleurs?

Louissette Fortin  
Québec

## L'information

### Le débat ne portait pas sur le Moyen-Orient...

(Lettre faisant suite à un article du journaliste André Dionne)

En tant que responsable de l'organisation de la conférence du professeur Sternhell prononcée mercredi le 20 avril à l'université Laval sur le thème "Ni gauche, ni droite: l'idéologie fasciste en France", je remercie le journal LE SOLEIL d'avoir dépêché un journaliste pour commenter cet important événement intellectuel.

J'aimerais cependant apporter les rectifications suivantes à l'article de votre collaborateur: 1 — les sièges de la salle 1-A étaient insuffisants pour accueillir le nombreux public convié par la publicité à une conférence-débat organisée par la faculté des sciences sociales, le département de science politique et le laboratoire d'études politiques et administratives sur un thème de l'histoire des idées politiques en Europe contemporaine; 2 — le conférencier choisi a manifestement combié les attentes intellectuelles du public qui le lui a fait savoir par les applaudissements nourris qu'il lui a prodigués à la fin de la séance; 3 — à deux reprises pendant quelques brèves minutes deux individus ont voulu orienter le débat en fonction de l'origine ethnique présumée et du passeport supposé du conférencier; ce genre d'intervention attardante dans un milieu universitaire par définition ouvert et pluraliste ne fut guère appréciée par le public ni par le président de séance; 4 — nous déplorons que M. Dionne n'ait retenu d'une séance académique de haute qualité que ces incidents brefs et mineurs et ait donné lui aussi dans le travers d'attacher de l'importance aux attributs présumés d'appartenance ethnique et nationale.

Une collectivité universitaire d'ordinaire choisit, discute et commente ses conférenciers d'après des critères académiques. A l'avenir nous espérons continuer à inviter des spécialistes de science politique, et que leur exposé sera de la même facture intellectuelle et que le public québécois, universitaire ou non, leur réservera le même accueil cordial et sympathique.

Nous sommes sûrs que le journal LE SOLEIL continuera son rôle utile de vulgarisateur de la vie intellectuelle dans la ré-

gion. Cette information précieuse sera certainement à l'avantage de meilleure qualité que celle de M. Dionne dans son article du 21 avril.

Jacques Zylberberg  
Université Laval

L'article d'André Dionne à propos de la conférence de Zeev Sternhell à l'université Laval "Ni gauche ni droite: l'idéologie fasciste en France" est un bon exemple de mauvais journalisme. Au lieu de faire un compte rendu de la conférence, le journaliste a préféré se pencher sur l'aspect sensationnaliste de l'intervention de deux personnes (sur une centaine) qui étaient sans doute plus intéressées à faire passer leur message politique qu'à participer au débat sur le fascisme en France entre les années 1920 et 1930. Le journaliste présente les choses comme si l'auditoire avait été hostile envers M. Sternhell. Or, il en était tout autrement: nombre de participants ont manifesté bruyamment leur désaccord envers les interventions de ces deux personnes. De plus, M. Dionne prête des intentions aux personnes qui étaient présentes dans la salle: nous ne nous attendions pas à un "débat sur le Moyen-Orient".

Eduardo Hardy et  
Sylvie Clavel-Hardy  
Sainte-Foy

Dans LE SOLEIL du jeudi 21 avril j'ai lu avec beaucoup de gêne l'article que votre journal a consacré à la conférence prononcée la veille par le professeur Zeev Sternhell à l'université Laval. Ayant eu l'occasion d'assister à cet événement j'ai eu bien du mal à le reconnaître dans le compte rendu publié sous la signature d'André Dionne. Je reconnais bien volontiers qu'un journaliste a le droit de ne retenir d'un débat que les éléments qui lui paraissent intéressants et qu'il n'est pas censé fournir un procès-verbal complet mais ennuyeux. Cependant ne rien rapporter d'un exposé fort instructif de plus d'une heure ni des débats subséquents sur le sujet traité pour s'en tenir aux quelques minutes d'échanges sur les problèmes du Moyen-Orient me semble être à la limite de l'honnêteté professionnelle dans ces circonstances. Est-ce le goût du sensationnalisme qui amène à

privilegier ce sujet "chaud" plutôt que les discussions sur l'idéologie fasciste en France au début du siècle? Pourtant les propos échangés sur la Palestine, le sionisme et Begin n'étaient guère originaux. Les remarques et questions sur l'élaboration de la doctrine fasciste étaient plus éclairantes.

Un journaliste a aussi le droit et le devoir de livrer une description de l'atmosphère d'un débat, et son impression sur ce plan vaut bien la mienne. Je doute fort cependant que la plupart des participants aient été "hébétés" par un "climat d'hostilité", ou bien il ne faut vraiment pas avoir l'habitude des débats contradictoires. Le climat m'a semblé plutôt serein malgré l'émotion compréhensible de certains. Mais une affirmation qui est encore moins vraisemblable est que l'auditoire "hostile" (?) "s'attendait par ailleurs à un débat sur la question du Moyen-Orient" quand le sujet annoncé était: "Ni droite, ni gauche: l'idéologie fasciste en France", titre du dernier ouvrage de Zeev Sternhell.

Alain Prujiner  
Université Laval

Dans votre article du 21 avril sur la conférence de Zeev Sternhell à l'université Laval, vous faites état d'un auditoire apparemment "hostile", qui s'attendait à un débat sur la question du Moyen-Orient, et qui fut témoin d'un échange émotif parsemé d'insultes polies. M. Dionne, avez-vous bien assisté à cette conférence?

Je m'y étais rendu pour entendre parler du fascisme en France puisque c'est ce que mentionnait la publicité sans aucune équivoque. M. Sternhell ne parla que de cela pendant plus d'une heure et ce n'est qu'à la suite des questions de deux auditeurs, parmi la centaine présents, que la question d'Israël fut abordée. Si le ton monta à l'occasion de ces questions, cela ne dura guère plus de dix minutes. Toutes les autres questions concernaient le fascisme et je ne pus y déceler la moindre trace d'hostilité. Enfin, l'assistance me parut plus intéressée qu'hébétée et elle applaudit chaleureusement M. Sternhell lorsque la conférence fut terminée.

Jean Daudouin  
Sainte-Foy



Le Soleil, René Saint-Pierre

Le conférencier invité, le professeur Zeev Sternhell.

(Réponse aux savants professeurs primesautiers de l'université Laval.)

Avant de concocter une lettre aux lecteurs, les savants professeurs primesautiers de l'université Laval auraient dû attendre une journée de plus.

Ils auraient constaté qu'en page "Dossiers" du vendredi 23 avril dernier, paraissait un texte sur l'objet premier de la conférence du professeur Zeev Sternhell, "Le fascisme en France dans les années 1920-1930"; nous avions également rencontré le professeur dans l'après-midi qui précédait la conférence. Ce sujet, par ailleurs, se traite difficilement en nouvelle et se prête davantage à un texte plus élaboré.

Quant aux "incidents" autour de la question israélienne, je ne retire aucun mot de texte-nouvelle paru le 21 avril dernier, ni ne nuance son contenu, que vous soyez d'accord ou pas!

André DIONNE  
Journaliste

## M. Dawson ne répond pas

(Lettre adressée à Denis Dawson, député fédéral de Louis-Hébert)

Par la présente, j'aimerais vous informer d'une situation que je trouve très inquiétante. En effet, M. Dawson, je vous ai écrit deux fois sur un sujet brûlant d'actualité soit le dossier "Québecair". Pour être plus précis, j'ai écrit le 9 septembre 1982 et le 9 février 1983. La première lettre était adressée à M. Jean-Luc Pepin avec copie conforme très bien identifiée à vous-même. Malgré l'inaction de M. Pepin dans ce fameux dossier, ce dernier a eu la délicatesse de m'envoyer un accusé de réception. De votre part, rien ne m'est parvenu.

Je vous ai écrit personnellement le 9 février 1983.

Maintenant j'ai la confirmation de votre ineptie, M. Dawson. Vous n'avez donné aucun suivi à cette deuxième lettre.

Pierre Ménard  
Sainte-Foy

## Le bec de Judy Erola

Comme si les femmes au foyer n'en avaient pas assez de se faire laver le cerveau à la journée par les média de toute nationalité;

de se demander si elles sont normales ou arriérées, de se sentir mal dans leur peau, de se sentir à part des autres;

de se demander si leur tête est toujours à la bonne place entre leurs deux épaules ou, s'il ne leur en manque pas un morceau, qu'elles auraient perdu en cours de route quelque part sur le chemin de la vie;

elles n'en ont pas assez d'entendre sur leur dos tous ces gens déblatérer;

à rester entre quatre murs très souvent contre leur gré. Voici que Mme Judy Erola, responsable du Statut de la femme, au fédéral, part en guerre contre elles, en voulant les pénaliser par le biais de leur conjoint (crédit d'impôt).

Espérons que les femmes vont se révolter, et que le bec de Judy va être cloué pour qu'elle ne puisse recidiver.

C'est tout ce qu'elle aura mérité!

Germaine Drapeau  
Amqui

## Le monde des puces

par Michel SAMSON



France Goudrault et Sylvie Lambert ont quitté leur Lac-Saint-Jean natal pour suivre le cours de secrétariat de l'école Louis-Jolliet.

## Enseignement expérimental du secrétariat

L'apprentissage du traitement de textes à l'aide d'appareils modernes; des stages prolongés en milieu de travail; le tout dans un contexte d'enseignement individualisé.

Ce sont là les principales caractéristiques d'un projet expérimental d'enseignement du secrétariat qui a cours depuis septembre à l'école Louis-Jolliet de Québec.

Mis sur pied par Marie Gauthier et Guy Marquis, ce cours constitue une sixième année de secondaire. Il exige donc un diplôme de secondaire 5 en formation commerciale et la connaissance de la dactylographie. L'an prochain, il intégrera un apprentissage de la tenue de livres informatisée.

Le programme du cours prévoit une alternance de formation à l'école et en milieu de travail. Les jeunes passent 40 pour 100

de leur temps dans des entreprises. Jusqu'ici seules des institutions du secteur public ont accepté de collaborer au projet (gouvernement fédéral, gouvernement provincial et hôpitaux).

Le cours est né d'un désir de s'ajuster aux nouvelles normes du marché du travail, entre autres l'arrivée des machines à écrire électroniques et des appareils de traitement de textes dans les bureaux.

Il prévoit donc une formation théorique et pratique sur ces appareils mais dans un cadre d'enseignement individualisé très différent des classes traditionnelles. Les jeunes bâtissent leur horaire en tenant compte de leurs besoins, de leurs affinités et de leur rythme personnel puis seulement un nombre limité d'heures de cours sont immuables.

### Stages en milieu de travail

Les stages en milieu de travail supposent une longue préparation. Les profs rencontrent d'abord les employeurs; les travailleurs qui reçoivent les étudiants sont mis dans le coup. L'optique qui prévaut: les stagiaires ne sont pas là pour remplacer les travailleurs mais ils peuvent rendre service.

L'expérience est à ce point concluante, explique Marie Gauthier, que certaines institutions acceptent de reconnaître le temps de stage comme expérience.

On n'a pas oublié la dimension culturelle dans ce secondaire 6. Des cours de français et de développement de ses aptitudes personnelles sont également au programme.

Ce projet expérimental, reconnaissant les concepteurs du projet, alimentera certainement le débat entre les cégeps et le niveau secondaire pour savoir qui va arracher à l'autre la formation en secrétariat.



Roxanne Clavet travaille avec un professeur à la traduction en français d'un livre d'informatique.

## Les employeurs sont intéressés

Deux des 30 élèves du cours de secrétariat de l'école Louis-Jolliet ont déjà un emploi assuré et deux autres ont bon espoir d'avoir prochainement une réponse favorable.

Pour les professeurs, Marie Gauthier et Guy Marquis, il s'agit là d'un bon début si l'on tient compte du contexte économique et du fait que les jeunes n'ont pas encore entrepris la chasse aux emplois puisque les cours ne sont pas terminés.

Sylvie Lapointe, a déjà entrepris des démarches pour se trouver un emploi. Elle reconnaît que les employeurs manifestent un intérêt plus évident lorsqu'elle mentionne son cours en traitement de textes.

France Goudrault, vient d'Albanet au Lac Saint-Jean. Elle s'est inscrite à Louis-Jolliet parce que c'est la seule école publique qui donne un cours de traitement de textes au secondaire.

Comme il s'agit d'un cours du secondaire, elle profite d'une bourse de sa commission scolaire

ce qui aurait été différent au niveau cégep. Elle a découvert à la fois le traitement de textes et la ville de Québec.

Sylvie Lapointe est de Québec. En juin elle espère trouver du travail, sinon elle s'inscrit à l'école Saint-Patrick. Elle pourra alors continuer en traitement de textes tout en perfectionnant sa connaissance de l'anglais.

Véronique Hébert, aussi de Québec, voit dans ce cours une occasion de développer son initiative et son sens des responsabilités. "Il est donc très valorisant parce que je me sens plus autonome".

L'ensemble des témoignages recueillis laisse voir une bonne intégration de la technique et une utilisation de ces appareils sans difficulté majeure.

Cependant le monde autour de ce projet expérimental, lui, n'a pas changé. Le secrétariat est toujours considéré comme un métier de femmes. En effet, il n'y a aucun élève de sexe masculin à ce cours même si la porte leur est ouverte.

# Limitations au programme de pulvérisations aériennes

par Raymond GAGNE

Le ministère de l'Énergie et des Ressources obtient l'autorisation de réaliser à certaines conditions, pour cette année seulement, son programme de pulvérisations aériennes d'insecticides chimiques contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur les forêts du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie, de la Côte-Nord, des régions de Québec et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. En tout, 1,600,000 hectares de forêt pourront être arrosés dont 60,000 devront nécessairement être traités avec le Bacillus Thuringiensis, un insecticide biologique.

Le MER n'obtient donc qu'un acquiescement mitigé de la part du gouvernement québécois puisque le certificat d'autorisation qu'il désirait obtenir avait trait à un programme d'une durée de quatre ans. Le MER avait prévu devoir dépenser \$72 millions pour réaliser ce programme.

Le ministre de l'Environnement, Adrien Ouellette, a rendu public, hier, au cours d'une conférence de presse, la décision prise par le Conseil des ministres, le 27 avril. Il a du même coup déposé le rapport du Bureau d'audiences publiques de l'environnement dont une commis-

sion de quatre membres, présidée par M. Luc Ouimet, a tenu deux sessions d'audiences en novembre 1982 et en janvier 1983 relativement au programme de pulvérisation du MER.

Le décret gouvernemental émis mercredi stipule qu'un certificat d'autorisation doit être délivré en faveur du ministère de l'Énergie et des Ressources sous certaines conditions et modifications. Le Conseil des ministres en impose effectivement huit.

La première veut que "les pulvérisations aériennes d'insecticides ne soient effectuées que durant l'année 1983".

La seconde impose au MER d'utiliser le Bacillus Thuringiensis sur au moins 60,000 hectares incluant une zone d'expérimentation où la concentration de larves sera supérieure à 30 par branche de 45 centimètres.

### La décision

Le ministre de l'Environnement explique la portée de la décision du gouvernement en faisant valoir que le Conseil des ministres a voulu permettre au ministère de l'Énergie

et des Ressources de profiter d'une dernière année pour élaborer un plan intégré de gestion des forêts du Québec dans lequel le recours aux pulvérisations de produits chimiques ne seront plus systématiquement nécessaires.

Le ministre Ouellette a bien précisé que, si l'an prochain, le MER désirait répéter un programme d'arrosage aérien, il devrait à nouveau soumettre une étude d'impact et accepter que son projet fasse l'objet d'une enquête et d'audiences publiques si la population le demandait.

Le ministre a dit, dès le début de sa conférence de presse, qu'il y avait discordance d'opinion entre lui et le MER.

Il a aussi confirmé qu'il était entièrement d'accord avec le rapport du Bureau d'audiences publiques. Ce rapport exprime une opposition claire et ferme à un programme de pulvérisations d'insecticides chimiques disant qu'il "ne constitue pas une réponse adéquate aux problèmes causés par l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette". Le bureau est d'avis "qu'une nouvelle solution intégrée doit être élaborée".

Le rapport accepte avec beaucoup de réticence que des pulvérisations aient lieu en 1983 et soumet que celles-ci doivent être encadrées par des conditions et des modifications importantes.

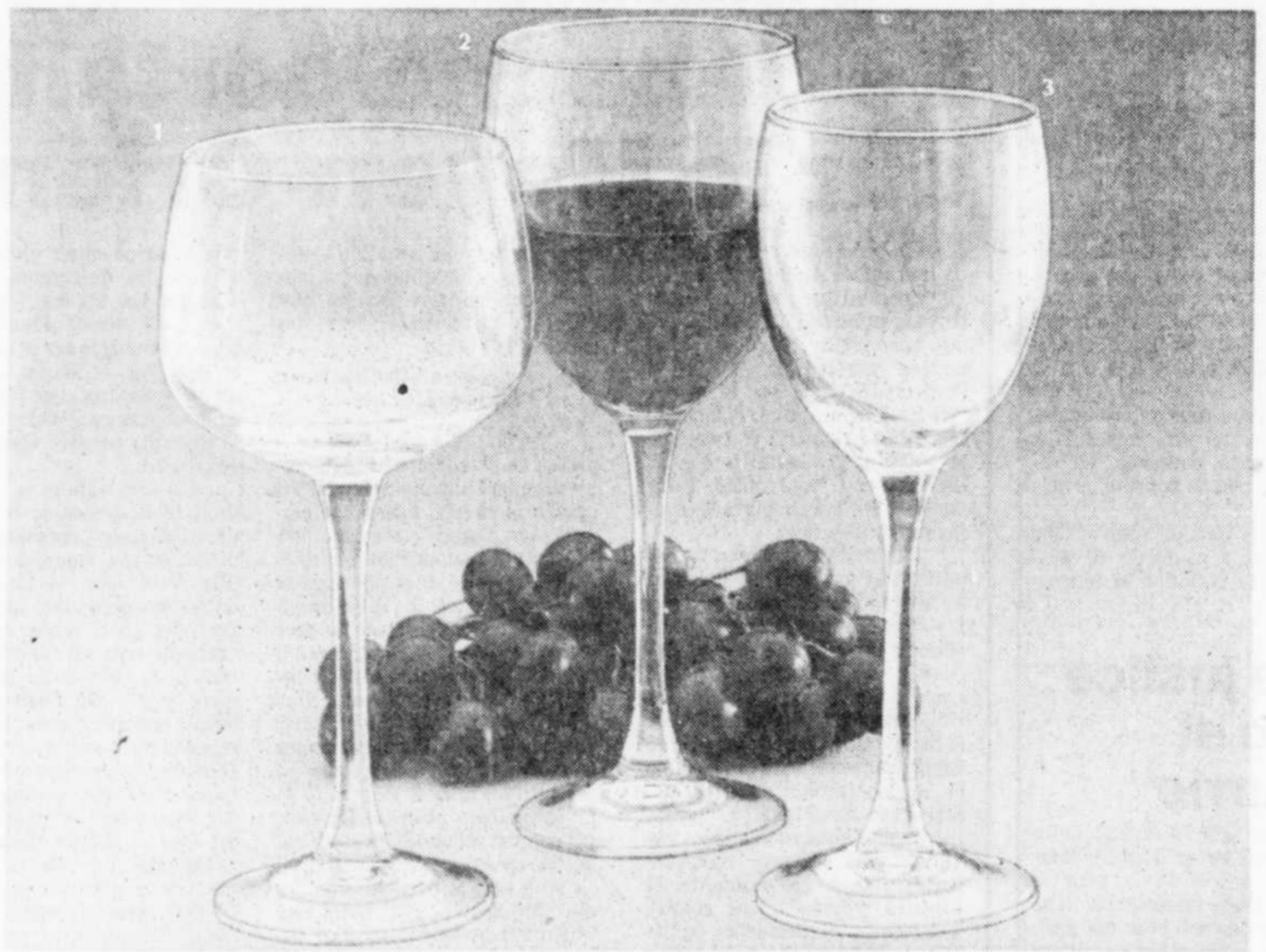
Sur ce plan, le ministre de l'Environnement et le Conseil des ministres ne lui ont guère donné satisfaction, puisqu'ils n'ont pas jugé nécessaire d'imposer au MER qu'il mette sur pied un "programme de surveillance médico-environnementale" non plus que des "comités régionaux de surveillance et un conseil scientifique permanent de surveillance de la santé".

### Seule obligation

La seule obligation imposée au MER pour l'instant en ce qui a trait à la santé de la population consiste à préparer et réaliser un programme d'information dirigé vers les populations concernant les dangers des insecticides utilisés et de l'accès aux zones pulvérisées. Il s'agit là de la huitième condition imposée au MER par le Conseil des ministres.

Il y a donc lieu de s'attendre à de vives réactions chez les organismes populaires de l'Est du Québec et chez certains autres organismes à caractère scientifique.

## PORTEZ UN TOAST À MAMAN AVEC CETTE ÉLÉGANTE VERRERIE IMPORTÉE DE FRANCE À PRIX SPÉCIAUX EATON



Prix Eaton

**2.99** ch.

11.96 la boîte de 4 verres

Un cadeau de grand cru qui lui rappellera un bon souvenir chaque fois qu'elle dressera la table des fêtes de famille!

Mais à ces prix, pensez aussi à vous et à vos petits soupers à la chandelle... Ces verres "Signature" de J.G. Durand sont importés de France et vous sont offerts en trois modèles aux lignes pures: chaque vin ayant sa personnalité, il lui faut un verre qui sache la mettre en valeur. (Contenance approx.)

1. Beaujolais, 380 ml
2. Chablis, 340 ml
3. Cabernet, 255 ml

Eaton, Place Ste-Foy et Galeries de la Capitale. Rayon 252. Venez ou téléphonez: 653-9331

Frais minimes de manutention pour la livraison des commandes de moins de 15.00. Frais de traitement applicables aux commandes de moins de 100.00 payables sur livraison. Frais de livraison imputables aux commandes livrées en dehors du circuit de livraison Eaton. N.B. Les personnes de 65 ans et plus sont exemptées des frais de manutention et de traitement sur présentation d'une preuve d'âge.

**Maman  
J'aime**  
LE 8 MAI

LES BONS ACHATS EATON D'UN OCÉAN À L'AUTRE

Notre standard téléphonique ouvre à 9 h 30



Composez 653-9331 pour connaître nos heures d'ouverture ou l'adresse du magasin Eaton près de chez vous

**EATON**

